

BURKINA FASO

Comité de Pilotage de l'Initiative pour
la Transparence des Industries Extractives

RAPPORT DE VALIDATION

Annexe IV à compléter
du Certificat de paiement



BURKINA FASO

Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

SYNTHESE

Depuis son adhésion et l'obtention du statut de Pays Candidat en mai 2009, le gouvernement du Burkina Faso a mis en place l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, caractérisée par :

- Un groupe multipartite équilibré, organisé en deux Comités
- Un Secrétariat Permanent structuré et efficace
- Une forte implication du gouvernement et la prise en charge de 58% des dépenses prévues au plan d'actions par le budget de l'Etat
- Une activité régulière des Comités
- Une large adhésion des entreprises
- Une participation active de la société civile au processus
- Un processus de réconciliation des données perturbé par les conséquences de la crise ivoirienne
- L'obtention d'un report de l'échéance de la Validation au 14 novembre 2011
- La publication d'un premier Rapport ITIE couvrant les données des années 2008 et 2009

Les progrès réalisés par l'Initiative Nationale sont ainsi indéniables.

Cependant, nous considérons que le processus de réconciliation pour les années 2008 et 2009 présente des lacunes techniques qui devront être corrigées dans le prochain Rapport ITIE pour atteindre la Conformité.

Monsieur Lucien Marie Noël Bembamba
Président du Comité de Supervision ITIE-BF
Ouagadougou
Burkina Faso

Paris, le 30 août 2011

LETTRE DE PRESENTATION

Objet : RAPPORT DE VALIDATION
INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DU BURKINA FASO

Monsieur le Président,

Le contexte

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à améliorer la transparence des revenus des activités extractives des pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières.

Le Burkina Faso a adhéré à l'ITIE en 2008 et bénéficie du statut de Pays Candidat depuis mai 2009. Pour accéder au statut de Pays Conforme, le Burkina Faso doit fournir au Conseil d'Administration de l'ITIE une évaluation indépendante des progrès accomplis dans la mise en œuvre des règles de l'ITIE : la Validation.

L'ITIE Burkina Faso a obtenu un délai supplémentaire de 6 mois pour finaliser son processus de Validation désormais fixé au 14 novembre 2011.

La période soumise à la présente Validation commence à la date d'adhésion du pays à l'ITIE et se termine le 12 août 2011, pour permettre la remise du Rapport de Validation au Comité de Validation début septembre 2011.

En notre qualité de Validateur accrédité par le Conseil d'Administration de l'ITIE, le cabinet CAC 75 a été sélectionné par appel d'offres international pour conduire la Validation de l'Initiative au Burkina Faso, selon les diligences convenues avec vous et en conformité avec le Guide de Validation.

Les travaux effectués

Nous avons commencé nos travaux en avril 2011 par l'analyse des documents qui sous-tendent le processus ITIE au Burkina Faso. Nous avons notamment analysé les plans d'actions de la période 2008 à 2011, les décrets et arrêtés, les différents procès verbaux du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage, ainsi que le Rapport ITIE 2008-2009 de l'Administrateur indépendant. Nous avons également transmis les formulaires d'auto-évaluation aux principales entreprises du secteur minier.

Nous avons conduit ensuite une série d'entretiens à Ouagadougou avec les représentants des différentes parties prenantes, dont le Ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie,

le Ministre de l'Administration Territoriale et de Décentralisation, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat et le Ministre Délégué chargé du Budget. D'autres entretiens – dont la liste complète est présentée dans la deuxième partie de ce Rapport – nous ont permis de recueillir les avis de membres du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage, et de représentants de la Banque Mondiale, de partenaires de coopération, de la société civile et d'entreprises non membres des Comités. Nous avons enfin conduit un entretien avec le représentant de l'Administrateur indépendant en charge de l'élaboration du Rapport ITIE 2008-2009.

Le projet de Rapport de Validation a été remis au Comité de Pilotage au mois d'avril 2011 pour soutenir la demande d'un délai supplémentaire pour terminer la Validation.

Le projet de Rapport a ensuite été enrichi des commentaires du Comité de Validation et du groupe multipartite puis actualisé des actions mises en œuvre par l'Initiative Nationale depuis le mois d'avril 2011. Ces amendements ont été présentés au Comité de Pilotage le 12 août 2011. La version finale du Rapport de Validation a ensuite été approuvée par le Comité de Pilotage.

Principales analyses de la Validation

- *Le Plan de travail national*

L'analyse du Plan de travail national est présentée de manière détaillée dans la troisième partie de ce Rapport de Validation.

Le Comité de Pilotage a élaboré 4 plans d'actions successifs :

- Le premier plan d'actions concerne la période 2008-2009. Il a été discuté et approuvé par le Comité de Pilotage le 15 juillet 2008 mais présentait de nombreuses lacunes ;
- Il a été remplacé par un plan d'actions étendu à 2011. Le nouveau plan d'actions 2008-2011 présente 6 objectifs principaux, possède un échéancier de mise en œuvre et est budgété. Il a été adopté par le Comité de Pilotage le 11 février 2009. En revanche, il ne tient pas compte de l'échéance du 14 mai 2011 dans la planification des activités ;
- Une première révision du plan d'actions 2008-2011 a été présentée au Comité de Pilotage en avril 2010. Ce plan d'actions révisé reprend les mêmes objectifs que la version précédente mais abandonne l'élaboration d'un second Rapport ITIE afin de respecter la date limite de la Validation ;
- Une seconde révision du plan d'actions 2008-2011 – présentée en annexe I – a été adoptée en août 2010. Les six objectifs demeurent inchangés, mais chacune des 29 actions est désormais inscrite dans un planning de mise en œuvre resserré afin de tenir compte des délais nécessaires pour la mobilisation des fonds du Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale.

Le budget prévisionnel du plan d'actions s'élève à US \$ 1 124 969 réparti comme suit selon les 6 objectifs :

- US \$ 166 207 pour la création de la structure (équipements, locaux)
- US \$ 470 297 pour les frais de structure (salaires, stratégie de communication, site web)
- US \$ 331 200 pour le renforcement de capacités
- US \$ 73 000 pour l'élaboration du Rapport ITIE 2008-2009
- US \$ 82 000 pour le processus de Validation
- US \$ 2 265 pour les autres frais

Son financement provient de trois sources distinctes : le Budget de l'Etat pour US \$ 649 269 (58%), le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale à hauteur de US \$ 245 000 (22%), et d'autres partenaires de coopération pour US \$ 230 700 (20%).

L'initiative Nationale a finalement obtenu 95% des financements prévus au plan d'actions, soit US \$ 1 063 799 contre US \$ 1 124 969 prévus initialement. A ce jour, US \$ 745 707 (70% du financement obtenu) ont été utilisés.

Le plan d'actions est disponible sur le site de l'Initiative Nationale www.itie-bf.gov.bf.

Suite à l'obtention d'un délai supplémentaire pour terminer la Validation, un projet de plan d'actions couvrant la période 2008-2012 est en cours de discussion. Il prévoit la finalisation des actions de dissémination du premier Rapport ITIE et l'élaboration d'un second Rapport ITIE dédié à la réconciliation des données de l'année 2010.

- *Les progrès constatés de l'Initiative Nationale*

L'analyse de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du Burkina Faso met en évidence trois phases principales :

→ Obtention du statut de Pays Candidat (2008 – mai 2009)

En 2008 et 2009, le gouvernement dote le pays des structures nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale : le 16 avril 2008, le Conseil des ministres adopte un dispositif institutionnel chargé de conduire les activités de l'ITIE, comprenant un Comité de Supervision, un Comité de Pilotage et un Secrétariat Permanent. Le 15 mai 2009, le pays accède au statut de Pays Candidat. Le 17 juillet 2009, deux décrets modificatifs sont adoptés pour renforcer la présence des représentants de la société civile dans les deux Comités. Grâce à la forte mobilisation du gouvernement, l'ITIE-Burkina Faso dispose ainsi dès juillet 2009 d'une organisation efficace pour mettre en œuvre le plan d'actions financé à 58% sur le budget de l'Etat.

→ Mobilisation du financement prévu au plan d'actions (mai 2009 – juin 2010)

Le temps nécessaire à la mobilisation des financements complémentaires apportés par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale et les partenaires de coopération a été sous-estimé par le plan d'actions dont la mise en œuvre a pris du retard.

→ Accélération de la mise en œuvre des activités à partir de juin 2010

Dès la mise à disposition des fonds en juin 2010, les processus de recrutement des consultants chargés de la réconciliation des données du secteur, de définir la stratégie de communication de l'Initiative Nationale et d'élaborer le site web ont été lancés. Leurs travaux ont commencé à partir du mois de septembre 2010. Le site web a été inauguré en octobre 2010 et un projet de rapport sur la stratégie de communication a été remis au Comité de Pilotage au début du mois d'avril 2011.

L'Administrateur indépendant, basé à Abidjan, a présenté une première version du Rapport ITIE 2008-2009 en décembre 2010, mais les conséquences de la crise ivoirienne ont compliqué son travail et ont retardé la finalisation de son rapport. Après de nombreuses corrections et malgré des lacunes techniques¹ significatives, le groupe multipartite a finalement approuvé ce premier Rapport ITIE en mars 2011.

¹ Le processus de réconciliation des données ainsi que le Rapport ITIE 2008-2009 présentent des lacunes techniques significatives exposées ci-après dans la quatrième partie (indicateur n°16) de ce Rapport de Validation

Le recensement des revenus du secteur aurait sans doute été plus complet² si les entreprises qui ont débuté leur production en 2008, avaient été comprises dans le périmètre du Rapport ITIE 2008-2009.

La crise sociopolitique qu'a connue le Burkina Faso du mois d'avril au mois de juin 2011 n'a pas permis à l'Initiative Nationale d'optimiser le délai supplémentaire obtenu pour l'échéance de la Validation. Certaines actions clefs ont cependant pu être menées : le Rapport ITIE 2008-2009 (et d'une version synthétique) ont été publiés, un nouveau plan d'actions ainsi qu'un projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays sont en préparation.

- *La Grille de Validation*

L'analyse de la Grille de Validation et des indicateurs correspondants est présentée de manière détaillée dans la quatrième partie de ce Rapport.

Sur la base des travaux effectués décrits ci-avant, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour les indicateurs n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6 n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13 et n°18.

Nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour les indicateurs n°14, n°15, n°16 et n°17.

- *La mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises*

L'ensemble des entreprises du secteur minier sont favorables à l'objet de l'ITIE, participent à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale, sont actives au sein des Comités, n'ont pas soulevé le problème de confidentialité des données, ont accepté la publication de données désagrégées dans le Rapport ITIE 2008-2009 et ont collaboré avec l'Administrateur indépendant.

Des critiques émanent toutefois de la part des entreprises quant au manque de préparation du premier processus de réconciliation et au manque d'homogénéité du périmètre adopté.

Six entreprises sur huit choisies au-delà du seul périmètre du Rapport ITIE 2008-2009 ont par ailleurs répondu à nos demandes de formulaires d'auto-évaluation et confirment leurs propos recueillis lors des entretiens. L'analyse des réponses est présentée dans la cinquième partie de ce Rapport. Les formulaires d'auto-évaluation sont présentés en annexe II.

- *Les recommandations proposées*

Sur la base des constats effectués lors de notre intervention au mois d'avril 2011, nous avons proposé des recommandations pour renforcer la qualité de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale. Ces recommandations sont présentées dans la sixième et dernière partie de ce Rapport.

Le délai supplémentaire accordé par le Comité de Validation a permis à l'Initiative Nationale d'engager la mise en œuvre de la plupart de ces recommandations :

- Un nouveau plan d'actions est en préparation – *Recommandation n°3*

² En 2008, la société SEMAFO a payé 660 millions de F CFA de redevances et 349 millions de F CFA pour la société BMC selon les statistiques minières du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

- Le Rapport ITIE 2008-2009 est en cours de dissémination – *Recommandation n°11*
- Les termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays sont en discussion – *Recommandation n°12*. Ce document prévoit notamment de :
 - o Elargir le périmètre à d'autres entreprises – *Recommandation n°4*
 - o Limiter les futures réconciliations aux flux significatifs – *Recommandation n°5*
 - o Améliorer les modèles de formulaire de déclaration – *Recommandation n°6*
 - o Veiller à considérer les éventuels conflits d'intérêt de l'Administrateur indépendant lors de sa sélection – *Recommandation n°7*
 - o Obtenir des formulaires de déclaration des entreprises attestés par les auditeurs lors des futures réconciliations – *Recommandation n°8*
 - o Obtenir une lettre d'affirmation des administrations lors des futures réconciliations – *Recommandation n°9*
 - o Améliorer la compréhension des formulaires de déclaration par les entreprises – *Recommandation n°10*

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations,



Hugues Renaux
Associé CAC 75

S SOMMAIRE

SYNTHESE

LETTRE DE PRESENTATION

- 1. L'ITIE AU BURKINA FASO**
- 2. LES PERSONNES RENCONTREES**
- 3. LE PLAN DE TRAVAIL NATIONAL**
- 4. LA GRILLE DE VALIDATION**
- 5. LA MISE EN OEUVRE DES ENTREPRISES**
- 6. LES RECOMMANDATIONS**

ANNEXES

- I LE PLAN D' ACTIONS 2008-2011**
- II LES FORMULAIRES D' AUTO-EVALUATION DES ENTREPRISES**
- III LE GUIDE DE VALIDATION**
- IV LE CERTIFICAT DE PAIEMENT**

Principales abréviations utilisées dans ce document

Administrations

DGI	Direction Générale des Impôts
DGD	Direction Générale des Douanes
DGMGC	Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Société civile

AJB	Association des Journalistes du Burkina
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ORCADE	Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement
PCQVP	« Publiez Ce Que Vous Payez »
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non-Gouvernementales
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique

Entreprises minières

BMC	Burkina Mining Company
SMB	Société des Mines de Bélahouro
SMG	Société des Mines de Gonaba
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SOMITA	Société des Mines de Taparko

Impôts et taxes

AIB	Acompte sur Impôt sur Bénéfice
BIC	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux
CPVI	Contribution pour le Programme de Vérification des Importations
DD	Droits de Douane
IMFPIC	Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et Commerciales
IRC	Impôt sur le Revenu des Créances
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
PC	Prélèvement Communautaire
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
RCP	Rémunération pour Copie Privée
RET	Retenues à la source sur les sommes versées à des prestataires
Ret/RF	Retenue de l'Impôt sur les Revenus Fonciers
RI	Redevance Informatique
RRO	Rémunération pour la Reprographie des Œuvres littéraires et artistiques fixées sur supports graphiques et analogiques
RS	Redevance Statistique
RSP	Remise Spéciale
TBMM	Taxe sur les Biens de Main Morte
TMB	Taxe sur la Marge Bénéficiaire
TPA	Taxe Patronale d'Apprentissage
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Autres abréviations

BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MTDF	Multi-Donors Trust Fund (Banque Mondiale)
APBEF-B	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina
CAFEC-KA	Cabinet d'Audit Financier et d'Expertise Comptable – Komboïgo & Associés

PREMIERE PARTIE

L'ITIE AU BURKINA FASO

L'objectif de l'ITIE

Le processus de Validation de l'ITIE

Les industries extractives au Burkina Faso

L'Initiative au Burkina Faso

Le périmètre du Rapport ITIE 2008-2009

✓ L'objectif de l'ITIE

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à améliorer la transparence sur les paiements que les entreprises pétrolières, gazières et minières d'un pays versent au gouvernement.

L'adhésion des pays s'effectue sur la base du volontariat et la mise en œuvre est de la responsabilité des gouvernements.

Chaque pays est libre de choisir les modalités pratiques de sa mise en œuvre dans le respect des règles de l'ITIE. L'Initiative Nationale doit ainsi garantir¹ :

1. La publication régulière des paiements et des recettes reçues par les gouvernements au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière

« Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles, reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible³ »

2. L'audit des paiements et des recettes selon les normes internationales

« Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit¹ »

3. La réconciliation des paiements et des recettes par un cabinet indépendant

« Les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un Administrateur Indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances¹ »

4. La participation des entreprises publiques

« Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'Etat¹ »

5. L'implication active de la société civile

« La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public¹ »

6. L'élaboration et la publication d'un plan d'actions détaillé, budgété et viable

« Le gouvernement d'accueil élabore un Plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments ci-dessus, avec le concours des institutions financières internationales le cas échéant, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités¹ »

³ Critères selon les règles de l'ITIE

✓ Le processus de Validation de l'ITIE

La Validation vise à émettre un jugement sur la conformité de l'Initiative Nationale aux règles de l'ITIE. Le processus de Validation se décompose comme suit :



Pour accomplir sa mission, le Valideur utilise trois documents principaux :

- Le Plan de travail national, défini et approuvé par le Comité de Pilotage (le plan d'actions 2008-2011 est présenté en annexe I)
- Les formulaires d'auto-évaluation des entreprises, adressés au Valideur (présentés en annexe II)
- Le Guide de Validation de l'EITI, publié par le Conseil d'Administration de l'ITIE (présenté en annexe III)

La Validation commence par une analyse des documents qui sous-tendent l'avancement du processus de l'ITIE du pays. Des formulaires d'auto-évaluation sont également transmis aux entreprises du secteur pour apprécier la qualité de la mise en œuvre des principes de l'ITIE par elles-mêmes.

La Validation se poursuit par une série d'entretiens avec les parties prenantes de l'Initiative et en particulier : le groupe multipartite (représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile), les organisations chargées de réconcilier les chiffres et les autres principales parties prenantes (bailleurs de fonds, entreprises et membre de la société civile ne se trouvant pas dans le groupe multipartite).

Le Rapport de Validation présente :

- Les progrès du Plan de travail national
- L'analyse de chaque indicateur de la Grille de Validation
- La Grille de Validation renseignée
- L'avancement de la mise en œuvre des règles de l'ITIE par les entreprises
- Les formulaires d'auto-évaluation obtenus des entreprises
- Une évaluation globale de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale

Le Rapport de Validation est transmis au groupe multipartite pour échanges et approbation, puis au Conseil d'Administration de l'ITIE, pour la décision sur la conformité du pays.

✓ Les industries extractives au Burkina Faso

• Les réserves

Le Burkina Faso a vu, depuis les années 1990, les travaux d'exploration minière se développer de façon importante sur son territoire.

La richesse minière du pays est essentiellement constituée d'or. Si les activités d'orpaillage sont présentes sur l'ensemble du territoire, les réserves d'or connues pour être exploitables industriellement sont localisées.

Des réserves de manganèse et de zinc ont par ailleurs été découvertes. Un gisement important de manganèse se trouve au Nord du pays, tandis qu'un autre de moindre dimension se situe à l'Ouest du territoire. L'exploitation de ce minerai a démarré en 2010.

Enfin, les réserves de zinc se situent à environ 100 km à l'Ouest de Ouagadougou.

• La production

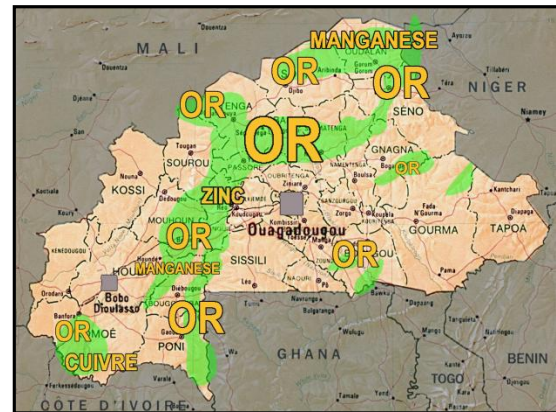
La production d'or a fortement augmenté au cours de ces dernières années pour passer de 0,7 tonne en 2007 à 26 tonnes prévues pour l'année 2011. La production industrielle est réalisée par 4 entreprises en 2008 et 2009 et par 6 entreprises en 2010.

En 2008⁴, SEMAFO a produit 2,3 tonnes d'or, alors que BMC a produit 1,4 tonne, SOMITA 1,0 tonne et Kalsaka Mining 0,3 tonne.

En 2009, SEMAFO a produit 4,8 tonnes d'or, SOMITA 3,0 tonnes, BMC 1,9 tonne et Kalsaka Mining 1,9 tonne.

En 2010, les entreprises Essakane et Bélahouro ont commencé à produire du minerai d'or. La société Burkina Manganèse a également débuté l'exploitation du manganèse.

A partir de 2010, l'activité semi-artisanale se développe en raison de la mise en production des 3 unités de production semi-mécanisées :



Les réserves des activités extractives au Burkina Faso

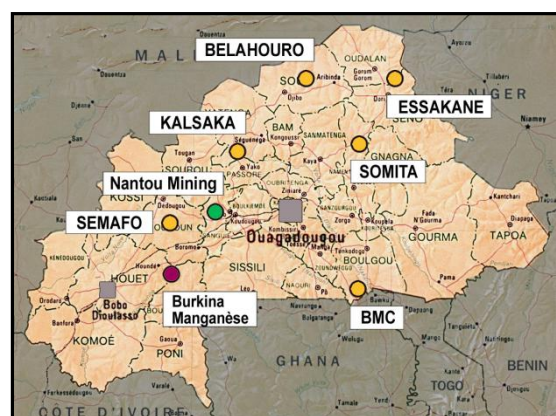
en tonnes	2007	2008	2009	2010	2011 *
Entreprises industrielles	0,4	5,0	11,6	22,0	25,0
Activités artisanales	0,3	0,4	0,5	1,0	1,0
Production nationale	0,7	5,4	12,1	23,0	26,0

* Prévisions

Sources :

- Guide de l'Investisseur Minier au Burkina pour les années 2007, 2010 et 2011
- Statistiques minières du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie pour les années 2008 et 2009

Production d'or au Burkina Faso



Les principales entreprises minières au Burkina Faso

⁴ Statistiques minières du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

Epsilon Gold, Orex Resources et la Société des Mines de Gonaba.

✓ L'Initiative au Burkina Faso

Le Burkina Faso a adhéré à l'ITIE pour améliorer la transparence des paiements et des revenus du secteur des mines. Les structures de l'Initiative Nationale ont été créées en décembre 2008, et le pays a été déclaré Pays Candidat le 15 mai 2009.

Le plan d'actions 2008-2011 est disponible sur le site de l'Initiative Nationale www.itie-bf.gov.bf.

L'Initiative Nationale avait jusqu'au 14 mai 2011 pour terminer la Validation. En raison des conséquences de la crise ivoirienne dans l'élaboration⁵ du premier Rapport ITIE, l'Initiative Nationale a demandé le 7 février 2011 une prolongation de l'échéance pour la Validation. Cette demande a été acceptée par le Conseil d'Administration de l'ITIE ce qui reporte la date butoir au 14 novembre 2011.

✓ Le Périmètre du Rapport ITIE 2008 et 2009

• Les secteurs d'activités

Le périmètre de réconciliation des données des années 2008 et 2009 concerne le secteur minier de l'or.

• Les entreprises en production⁶

En 2008, le périmètre couvre une seule entreprise en phase de production :

- La Société des Mines de Taparko (SOMITA)

En 2009, les quatre entreprises en phase de production incluses dans le périmètre sont :

- La Société des Mines de Taparko (SOMITA)
- La Burkina Mining Company (BMC)
- La Kalsaka Mining SA
- La Société Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)

L'actionnariat

La Société des Mines de Taparko (SOMITA) est détenue par le groupe High River Gold pour 90% et par l'Etat pour 10%.

La Burkina Mining Company (BMC) est détenue par le groupe Etruscan pour 90% et par l'Etat pour 10%.

La Kalsaka Mining SA est détenue par le groupe Cluff Gold pour 90% et par l'Etat pour 10%.

La Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO) est détenue par le groupe SEMAFO pour 90% et par l'Etat pour 10%.

⁵ L'Administrateur indépendant est basé à Abidjan

⁶ Selon le Rapport ITIE 2008-2009

• Les flux financiers

Le périmètre des flux des revenus du Rapport ITIE 2008-2009 concerne les impôts et taxes suivants :

Recettes perçues par la Direction Générale des Douanes :

- Droit de Douane (DD)
- Redevance Statistique (RS)
- Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)
- Prélèvement Communautaire (PC)
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Contribution pour le Programme de Vérification des Importations (CPVI)
- Acompte sur Impôt sur Bénéfice (AIB)
- Péage
- Rémunération pour Copie Privée (RCP)
- Redevance Informatique (RI)
- Rémunération pour la Reprographie des Œuvres littéraires et artistiques fixées sur supports graphiques et analogiques (RRO)
- Remise Spéciale (RSP)
- Taxe sur la Marge Bénéficiaire (TMB)

Recettes perçues par la Direction Générale des Impôts :

- Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
- Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)
- Impôt sur le Revenu des Créances (IRC)
- Retenue de l'Impôt sur les Revenus Fonciers (Ret/IRF)
- Retenues à la source sur les sommes versées à des prestataires (RET)
- Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)
- Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et Commerciales (IMFPIC)
- Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)
- Patente
- Taxe sur les Biens de Main Morte (TBMM)
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Recettes perçues par la Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières :

- Droits Fixes
- Taxe Superficiare
- Redevance professionnelle (Royalties)
- Frais de dossiers
- Pénalités

Recettes perçues par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :

- Dividendes versés à l'Etat

DEUXIEME PARTIE

P LES PERSONNES RENCONTREES

Membres du Comité de Supervision

Membres du Comité de Pilotage

Représentants du Secrétariat Permanent

Représentant de l'Administrateur indépendant en charge
du Rapport ITIE 2008-2009

Représentants de la Banque Mondiale

Représentants de partenaires de coopération non membres
des Comités

Représentants de la société civile non membres des Comités

Représentant du gouvernement non membre des Comités

Les personnes rencontrées à Ouagadougou durant la Phase II du processus de Validation du Burkina Faso sont présentées ci-après.

✓ Membres du Comité de Supervision

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants du gouvernement</i>		
KABORE Salif Lamoussa	Ministre	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie
BOUGOUMA Jérôme	Ministre	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
SAWADOGO Salifou	Ministre du précédent gouvernement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
KAFANDO Patiendé Arthur	Ministre	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat
ZOUNDI François Marie Didier Adama	Ministre Délégué chargé du Budget	Ministère de l'Economie et des Finances

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentant de la société civile</i>		
BAGUEMZANRE Thomas	Maire de la Commune de Kindi	Association des Municipalités du Burkina (AMBF)

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants des entreprises</i>		
OUEDRAOGO Elie Justin	Président	Groupement Professionnel des Miniers du Burkina Faso
NANA Djeneba	Directeur Général Adjoint	Kalsaka Mining SA
ZANGA Boubakar Bila	Président Directeur Général	Burkina Mining Company SA (BMC)
BARRY Adama	Directeur Général	Société Nantou Mining

✓ Membres du Comité de Pilotage

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants du gouvernement</i>		
KABORE Tibila	Président du Comité de Pilotage - Secrétaire Général	Ministère de l'Economie et des Finances
DOMBOUE Sylvain	Secrétaire Général	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie
GUIRO Ousmane	Directeur Général des Douanes	Ministère de l'Economie et des Finances
SAWADOGO Filga Michel	Directeur Général des Impôts	Ministère de l'Economie et des Finances
NOMBRE Mabourlaye	Directeur Général des Mines	Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie
GUIRA Léonard	Directeur Général des Collectivités Territoriales	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
BARRY Ousmane Omar	Directeur Général du Développement Industriel	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat
Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants de la société civile</i>		
PIOUPARE Françoise	Représentante	Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)
HIEN Jonas	Représentant	Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE)
ZOUNGRANA Etienne	Représentant	Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)
SILWE Kaphao Ségorbah	Représentant	Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)
DABIRE Tiergou Pierre	Journaliste	Association des Journalistes du Burkina (AJB)
SILGA Parfait	Journalise	Association des Journalistes du Burkina (AJB)
SYAN Somwaya Patrice	2ème Vice-Président du Conseil Régional du Centre Nord	Association des Régions du Burkina (ARBF)
Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants des entreprises</i>		
BADO Balélé	Chef Comptable	Kalsaka Mining SA
RIOPEL Guy	Directeur Financier	Sociétés des Mines de Bélahouro SA (SMB)
DARGA Assétou	Chef de Bureau Ouagadougou	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)
TASSEMBEDO Salfo	Chef Comptable	Burkina Mining Company SA (BMC)

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants du secteur bancaire</i>		
PODA Serge Gnaniodem	Fondateur de Pouvoirs	Direction Nationale pour le Burkina de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
NAPON Mamadi	Administrateur Directeur Général	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF-B)

✓ Représentants du Secrétariat Permanent

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
DJIRI Dakar	Secrétaire Permanent	Secrétariat Permanent
KOALA Frédéric	Chargé de la Collecte des Données et du Renforcement des Capacités	Secrétariat Permanent
SAVADOGO Kimségninga	Chargé de l'Information et de la Communication	Secrétariat Permanent
ZOURE Françoise	Fiscaliste	Secrétariat Permanent
NIDODOGO Valentin	Gestionnaire	Secrétariat Permanent

✓ Représentant de l'Administrateur indépendant en charge du Rapport ITIE 2008-2009

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
KOMBOIGO Eddie	Associé Gérant	CAFEC-KA, représentant KPMG au Burkina Faso

✓ Représentants de la Banque Mondiale

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
GRIEVE Bronwyn	Spécialiste des Opérations de Gouvernance	Banque Mondiale - Burkina Faso
SAVADOGO-TINTO Aguiratou	Spécialiste Senior des Transports	Banque Mondiale - Burkina Faso

✓ Représentants de partenaires de coopération non membres des Comités

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
BETH Emmanuel	Ambassadeur	Ambassade de France au Burkina Faso
BARBOT Laurent	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	Ambassade de France au Burkina Faso
VALLEUR Sébastien	Attaché de Coopération	Ambassade de France au Burkina Faso
SORO Adama	Délégué Commercial	Ambassade du Canada au Burkina Faso

✓ Représentants de la société civile non membres des Comités

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
KABORE Athanase Fidèle	Chargé des Projet ReSaD	Secrétariat Permanent des Organisations Non-Gouvernementales (SPONG)
OUANGRE Eric	Secrétaire Général	Centre Afrika Obota
ZINABA Rasmané	Représentant	ATTAC

✓ Représentant du gouvernement non membre des Comités

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
SOMDA Adrien	Inspecteur des Impôts	Ministère de l'Economie et des Finances

Nous avons présenté nos conclusions, objet du présent document, aux deux Comités, lors d'une réunion plénière le lundi 18 avril 2011 à Ouagadougou puis au Comité de Pilotage le vendredi 12 août 2011.

TROISIEME PARTIE

P LE PLAN DE TRAVAIL NATIONAL

Un plan d'actions révisé plusieurs fois depuis 2008

Éléments clés du plan d'actions 2008-2011

Les progrès constatés depuis 2008

Un projet de plan d'actions 2008-2012 en cours de discussion

Le Comité de Pilotage a élaboré un plan d'actions initial pour les années 2008-2009, qui a été étendu aux années 2008-2011 puis révisé à plusieurs reprises. Une actualisation du plan d'actions à fin 2012 est en cours de discussion

✓ Un plan d'actions révisé plusieurs fois depuis 2008

• Le projet de plan d'actions 2008-2009

Le projet de plan d'actions 2008-2009 a été discuté et approuvé par le Comité de Pilotage le 15 juillet 2008. Ses actions sont réparties en 4 objectifs principaux :

- L'achèvement de la phase de démarrage de l'ITIE
- La collecte et la réconciliation des données
- Le renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre de l'ITIE
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication

Il présente un échéancier de mise en œuvre et un coût prévisionnel des principales actions.

Cependant, ce plan d'actions n'a pas été publié car, présentant des insuffisances, il n'aurait pas permis au Burkina Faso d'accéder au statut de Pays Candidat.

Les actions suivantes ont été réalisées avant la publication d'un nouveau plan d'actions :

- Organisation d'une séance d'information regroupant les Comités de Supervision et de Pilotage et les représentants de la Banque Mondiale
- Recrutement et installation du Secrétariat Permanent
- Modification des deux décrets portant création des Comités de Pilotage et de Supervision pour y inclure davantage d'acteurs de la société civile (3 pour le premier, 6 pour le second)
- Organisation par arrêté du Secrétariat Permanent autour de trois cellules

• Le plan d'actions 2008-2011 du 11 février 2009

La révision ayant donné naissance au plan d'actions 2008-2011, adopté par le Comité de Pilotage le 11 février 2009, a permis au Burkina Faso d'accéder au statut de Pays Candidat le 15 mai 2009. Le budget global du plan d'actions 2008-2011 s'élève à US \$ 1 331 020.

Ce plan d'actions 2008-2011 a ensuite fait l'objet de révisions en mars 2010 puis en août 2010 afin de tenir compte de la date butoir pour remettre un Rapport de Validation et des délais de mobilisation des fonds des partenaires.

• Révision du plan d'actions 2008-2011 du 23 mars 2010

Une première révision du plan d'actions 2008-2011, présentée en mars 2010, a été nécessaire pour respecter le délai de deux ans exigé par les principes de l'ITIE pour présenter un Rapport de Validation. La fin du processus de Validation a ainsi été ramenée du second trimestre au premier trimestre 2011. L'élaboration d'un Rapport ITIE relatif aux données de l'année 2007 a pour cela dû être abandonnée d'autant plus que, conformément au périmètre adopté par le groupe multipartite, aucune des entreprises n'avaient, à cette date, atteint une année pleine de production.

• Révision du plan d'actions 2008-2011 du 27 août 2010

Une seconde révision du plan d'actions 2008-2011 a été adoptée en août 2010 pour tenir compte de la date effective du premier décaissement du Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale, décalant le démarrage des activités techniques (exercice de réconciliation

des données des années 2008-2009, définition d'une stratégie de communication, etc.) du dernier trimestre 2009 au troisième trimestre 2010.

✓ Eléments clés du plan d'actions 2008-2011 (révisé le 27 août 2010)

Le plan d'actions 2008-2011 révisé – présenté en annexe I – a été adopté par le Comité de Pilotage le 27 août 2010.

• Les objectifs du plan d'actions

Le plan d'actions prévoit 49 actions réparties en six objectifs s'articulant autour des deux axes suivants :

- La « mise en place d'un cadre institutionnel viable pour la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso »
- La « mise en place d'un processus de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes en faveur de l'ITIE au Burkina Faso »

Le premier axe comporte trois objectifs :

- « Sensibiliser l'opinion internationale et nationale sur la volonté du gouvernement du Burkina Faso d'adhérer à l'ITIE »
- « Créer les structures en charge de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso » (Secrétariat Permanent, textes de création, locaux, etc.)
- « Identifier, élaborer et rendre disponible les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE »

Le second axe comprend également trois objectifs :

- « Renforcer les capacités de la société civile, des communautés locales et des représentants de l'Etat dans les domaines de la communication et ceux liés à l'industrie extractive »
- « Elaborer, publier et disséminer le Rapport ITIE du Burkina Faso »
- « Faire valider le processus ITIE-Burkina Faso »

• Le financement prévisionnel du plan d'actions

Le budget prévisionnel du plan d'actions s'élève à US \$ 1 124 969.

Son financement provient de trois sources distinctes : le Budget de l'Etat pour US \$ 649 269 (58%), le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale abondé à hauteur de US \$ 245 000 (22%), et les partenaires de coopération pour US \$ 230 700 (20%).

en US \$	Etat	MTDF de la Banque Mondiale	Partenaires de coopération	Total
Charges de structure	160 399	-	-	160 399
Charges courantes	396 897	-	-	396 897
Renforcement de capacités	52 973	137 100	170 700	360 773
Services de consultants	39 000	107 900	60 000	206 900
Total	649 269	245 000	230 700	1 124 969
Pourcentage de financement	58%	22%	20%	

Budget prévisionnel du plan d'actions 2008-2011

Les modalités de financement par nature de dépenses sont les suivantes :

- Les frais de fonctionnement de l'Initiative Nationale sont financés en totalité par le budget de l'Etat
- Le renforcement de capacités est financé par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale et par les partenaires de coopération
- Les processus de réconciliation des données sont financés pour 68% par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale, pour 18% par le budget de l'Etat et pour 14% par les partenaires de coopération
- Le processus de Validation est financé pour 45% par le budget de l'Etat, pour 43% par les partenaires de coopération et pour 10% par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale

Ce plan d'actions, détaillé et budgété, présente un échéancier de mise en œuvre ; il est disponible sur le site www.itie-bf.gov.bf.

✓ Les progrès constatés depuis 2008

L'Initiative Nationale a finalement obtenu 95% des financements prévus au plan d'actions, soit US \$ 1 063 799 contre US \$ 1 124 969 prévus initialement.

Si l'Etat a versé régulièrement sa contribution, nous comprenons que les financements du Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale et ceux apportés par les partenaires ont été effectués avec un décalage significatif par rapport aux prévisions du plan d'actions.

Les fonds obtenus de 2008 à 2011 se répartissent comme suit pour chaque source de financement :

en US \$	2008	2009	2010	2011	Total
Etat	20 110	215 610	313 746	134 803	684 269
MTDF de la Banque Mondiale	-	-	168 450	76 550	245 000
Partenaires de coopération	-	-	60 000	74 530	134 530
Total	20 110	215 610	542 196	285 883	1 063 799

Fonds obtenus pour le plan d'actions 2008-2011

Le financement obtenu a permis de mettre en œuvre les éléments suivants du plan d'actions :

- La création du dispositif institutionnel
- La réalisation partielle de la stratégie de communication
- La création du site web de l'Initiative Nationale
- L'achèvement partiel du programme de renforcement de capacités
- L'essentiel du processus de réconciliation des données des années 2008-2009 par un Administrateur indépendant
- Le recrutement du Valideur
- La publication et la dissémination des données du Rapport ITIE 2008-2009

✓ Une actualisation du plan d'actions à fin 2012 est en cours de discussion

Un projet de plan d'actions prolonge le précédent jusqu'en 2012. Il prévoit la finalisation des actions de dissémination du premier Rapport ITIE et l'élaboration d'un second Rapport ITIE dédié à la réconciliation des données de l'année 2010.

Le budget de ce projet de plan d'actions s'établi à 1 432 380 USD soit en hausse de 307 411 USD par rapport à la version précédente. Il prévoit un budget de 168 200 USD pour l'élaboration, la divulgation et la dissémination du second Rapport ITIE. Le solde est essentiellement constitué des frais de structure.

QUATRIEME PARTIE

LA GRILLE DE VALIDATION

Les progrès constatés de l'Initiative Nationale

La Grille de Validation

L'analyse des indicateurs

✓ Les progrès constatés de l'Initiative Nationale

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives du Burkina Faso se caractérise par les trois principales phases suivantes :

- Obtention du statut de Pays Candidat (2008 – mai 2009)
- Mobilisation du financement prévu au plan d'actions (mai 2009 – juin 2010)
- Accélération de la mise en œuvre des activités à partir de juin 2010

• **Obtention du statut de Pays Candidat (2008 – mai 2009)**

En 2008 et 2009, le gouvernement s'est mobilisé pour doter le pays des structures nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale.

Le 16 avril 2008, le Conseil des ministres a adopté un dispositif institutionnel chargé de conduire les activités de l'ITIE, comprenant :

- Un Comité de Supervision chargé de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes de l'ITIE au Burkina Faso
- Un Comité de Pilotage responsable de la coordination et de la mise en œuvre des activités de l'ITIE dans le pays selon une démarche participative
- Un Secrétariat Permanent en charge du suivi de la mise en œuvre des décisions issues des délibérations de ces deux Comités

Le 17 décembre 2008, deux décrets ont porté création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Supervision⁷ et du Comité de Pilotage⁸.

Le 3 juin 2009, un avis d'appel à candidature pour quatre postes au sein du Secrétariat Permanent est publié dans les principaux organes de presse du pays.

Le 17 juillet 2009, deux décrets modificatifs ont été adoptés pour inclure davantage de représentants de la société civile dans la composition des deux Comités. L'engagement du gouvernement à adopter ces deux décrets avait, au préalable, permis au pays d'atteindre le statut de Pays Candidat dès le 15 mai 2009.

• **Mobilisation du financement prévu au plan d'actions (mai 2009 – juin 2010)**

Le plan d'actions initial⁹ prévoyait le démarrage de l'exercice de réconciliation des données au 4^{ème} trimestre 2009 alors qu'il n'a finalement commencé que 9 mois plus tard.

Nous comprenons que ce décalage résulte pour l'essentiel d'une estimation trop courte dans le plan d'actions du temps nécessaire à la signature de l'Accord de Don et du délai nécessaire à la mobilisation des fonds.

Si le Burkina Faso a pu obtenir un Accord de Don avec la Banque Mondiale dès décembre 2009, le premier décaissement n'eut ainsi lieu qu'en juin 2010. Ces fonds devant financer des activités essentielles de l'ITIE (telles que la mission de l'Administrateur indépendant, la mise en œuvre de la stratégie de communication ou la construction du site web), la mise en œuvre de l'Initiative Nationale s'en est trouvée ralentie.

⁷ Selon le décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

⁸ Selon le décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

⁹ Approuvé le 11 février 2009

En outre, la procédure de Passation des Marchés, lancée en juin 2010, s'est achevée seulement quatre mois plus tard par le recrutement de l'Administrateur indépendant et des consultants chargés de définir la stratégie de communication et d'élaborer le site web de l'Initiative Nationale.

• Accélération de la mise en œuvre des activités à partir de juin 2010

L'année 2009 a été pour l'essentiel consacrée à la création des structures dédiées à la mise en œuvre de l'ITIE et au renforcement de la représentativité de la société civile au sein des deux Comités. Certaines actions de sensibilisation ont cependant pu être menées sur cette période notamment par les ONG en relais des activités propres au Comité de Pilotage et au Secrétariat Permanent du Burkina Faso.

Au premier semestre 2010, les ateliers de sensibilisation se sont poursuivis mais les activités ne se sont réellement accélérées qu'à partir de juin 2010 avec le lancement des appels d'offres. Les travaux des trois consultants respectivement chargés de l'élaboration du Rapport ITIE 2008-2009, de la définition de la stratégie de communication de l'Initiative Nationale et de l'élaboration du site web ont commencé à l'automne 2010.

L'Administrateur indépendant, basé à Abidjan, a présenté une première version du Rapport ITIE 2008-2009 en décembre 2010, mais les conséquences de la crise ivoirienne ont compliqué son travail et ont retardé la finalisation de son rapport. Après de nombreuses corrections et malgré des lacunes techniques¹⁰ significatives, le groupe multipartite a finalement approuvé ce premier Rapport ITIE en mars 2011.

En outre, le recensement des revenus du secteur aurait sans doute été plus complet¹¹ si les entreprises qui ont débuté leur production en 2008, avaient été comprises dans le périmètre du Rapport.

La crise sociopolitique qu'a connue le Burkina Faso du mois d'avril au mois de juin 2011 n'a pas permis à l'Initiative Nationale d'optimiser le délai supplémentaire obtenu pour l'échéance pour la Validation. Certaines actions clefs ont cependant pu être menées : le Rapport ITIE 2008-2009 (et d'une version synthétique) ont été publiés, un nouveau plan d'actions ainsi qu'un projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays sont en préparation.

¹⁰ Déclarations des entreprises et des administrations sur des bases différentes, formulaires de déclaration imprécis, préparation insuffisante, erreurs d'addition et de report de données dans le Rapport ITIE

¹¹ En 2008, la société SEMAFO a payé 660 millions de F CFA de redevances et 349 millions de F CFA pour la société BMC selon les statistiques minières du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

✓ La Grille de Validation

• Synthèse de notre jugement








Nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour les indicateurs n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13 et n°18.

Nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour les indicateurs n°14, n°15, n°16 et n°17.

• Les éléments de jugement

Afin de renforcer la lisibilité de notre Rapport de Validation, nous utilisons le support visuel ci-dessous, basé sur des couleurs (vert et rouge), pour indiquer si l'ITIE au Burkina Faso a atteint (vert) ou non (rouge) la conformité pour l'indicateur correspondant.

La proposition d'une recommandation est mentionnée par le mot « Recommandation » suivi d'un numéro. L'ensemble des recommandations est présenté dans la sixième partie de ce Rapport.

			L'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour cet indicateur
			L'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour cet indicateur
Recommandation			Une recommandation est proposée pour améliorer cet indicateur

Codes couleurs de conformité
des indicateurs de la Grille de Validation

La Grille de Validation

LA GRILLE DE VALIDATION			
Mise en œuvre de l'ITIE			
ADHESION	PREPARATION	DIVULGATION	DISSEMINATION
<p>1. Le gouvernement a-t-il publiquement et sans équivoque déclaré son intention de mettre en œuvre l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>5. Le gouvernement a-t-il mis en place un groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>10. Le groupe multipartite est-il satisfait de l'organisation nommée pour procéder au rapprochement des chiffres ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Recommandation n°7</p>	<p>18. Le rapport ITIE a-t-il été rendu public de manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accessible pour le public • complète, et • compréhensible. <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Recommandations n°11 et 12</p>
<p>2. Le gouvernement s'est-il engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>6. La société civile participe-t-elle au processus ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>11. Le gouvernement s'est-il assuré que toutes les entreprises communiquent leurs chiffres ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>14. Tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« paiements ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le rapport ITIE ?</p> <p><input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/></p> <p>Recommandation n°10</p>
<p>3. Le gouvernement a-t-il nommé une personne de haut grade pour diriger la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>7. Les entreprises participent-elles au processus ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>12. Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Recommandation n°8</p>	<p>15. Tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers matériels perçus par le gouvernement (« revenus ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le rapport ITIE ?</p> <p><input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/></p>
<p>4. Un plan de travail national chiffré contenant des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité (gouvernement, secteur privé et société civile) a-t-il été publié et rendu largement disponible ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Recommandations n°1, 2 et 3</p>	<p>8. Le gouvernement a-t-il supprimé les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>13. Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations du gouvernement soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Recommandations n°9</p>	<p>16. Le groupe multipartite a-t-il jugé que l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres des entreprises et du gouvernement l'a fait de manière satisfaisante ?</p> <p><input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/></p>
	<p>9. Y-a-t-il eu accord sur les formulaires de déclaration ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Recommandations n°4, 5 et 6</p>		<p>17. Le rapport ITIE a-t-il identifié des écarts et recommandé des actions à entreprendre ?</p> <p><input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/></p>

La Grille de Validation de l'ITIE au Burkina Faso

✓ Indicateur n°1 : Le gouvernement a-t-il publiquement et sans équivoque déclaré son intention de mettre en œuvre l'ITIE ?

■ Constats

Le gouvernement du Burkina Faso a concrétisé sa volonté de s'engager pleinement dans le processus ITIE par la lettre d'adhésion transmise au Conseil d'Administration de l'ITIE le 8 mars 2009 du Ministre de l'Economie et des Finances burkinabè.

Par la suite, cette volonté s'est traduite par :

- La création du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage, par les décrets présidentiels¹² du 17 décembre 2008
- La nomination des membres du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage, par arrêté ministériel¹³ du 5 mars 2009
- La modification de la composition des deux Comités afin d'accroître la représentativité de la société civile en leur sein, par les décrets ministériels¹⁴ du 17 juillet 2009
- Le financement de l'Initiative Nationale à concurrence de 58% par le budget de l'Etat

Nous comprenons que le nouveau Premier Ministre Monsieur Beyon Luc Adolphe Tiao tout comme son prédécesseur Monsieur Tertius Zongo, dont le message de soutien à l'ITIE figure en page d'accueil du site de l'ITIE-BF www.itie-bf.gov.bf, accorde¹⁵ une attention particulière à l'activité minière et à la transparence dans ce secteur d'activité.



Message du précédent Premier Ministre en page d'accueil du site web de l'Initiative

Nous constatons également la présence régulière de plusieurs ministres aux réunions du Comité de Supervision.

■ Opinion des parties prenantes

Toutes les parties prenantes apprécient l'engagement de l'Etat dans le processus ITIE.

¹² Selon le décret N° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008

¹³ Selon l'arrêté N° 2009-090/MEF/SG/SP-ITIE et l'arrêté N° 2009-091/MEF/SG/SP-ITIE du 5 mars 2009

¹⁴ Selon le décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

¹⁵ Monsieur Beyon Luc Adolphe Tiao a effectué le 15 juillet 2011 une visite du site minier de Mana dans la région de la Boucle du Mouhoun, exploité par la Société Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO). A cette occasion, il a affirmé sa volonté de poursuivre l'action entamée par son prédécesseur en faveur de la transparence dans l'exploitation des ressources minières du Burkina Faso. La télévision d'Etat a diffusé sur ses antennes cet engagement du nouveau chef de gouvernement.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement a publiquement et sans équivoque déclaré son intention de mettre en œuvre l'ITIE. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°1.

✓ Indicateur n°2 : Le gouvernement s'est-il engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE ?

■ Constats

Le gouvernement a démontré sa volonté de travailler avec la société civile et les entreprises par la lettre d'adhésion du 8 mars 2009 du Ministre de l'Economie et des Finances, et par les décrets présidentiels¹⁶ de création des organes du dispositif institutionnel de l'Initiative Nationale du 17 décembre 2008.

Au niveau des organes représentatifs, cet engagement s'est traduit par une représentativité croissante de la société civile, qui ne disposait que d'un membre au Comité de Supervision et de 6 membres au sein du Comité de Pilotage dans le cadre de la première organisation de décembre 2008. L'organisation de juillet 2009 a porté ces nombres à 5 membres au Comité de Supervision et à 10 membres au Comité de Pilotage¹⁷.

Les représentants des entreprises sont quant à eux demeurés au nombre de 6 au sein de chaque Comité dans le cadre de la seconde organisation.

Les représentants de la société civile

Les 5 sièges de la société civile au sein du Comité de Supervision se répartissent comme suit :

- Un représentant de la coalition nationale « Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)
- Un représentant de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARB)
- Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- Un représentant du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)
- Un représentant de l'Association des Journalistes du Burkina (AJB)

Les 10 sièges de la société civile au sein du Comité de Pilotage sont listés ci-dessous :

- Un représentant de la Coalition nationale de la Campagne « Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) »
- Un représentant de l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE)
- Un représentant du Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)
- Deux représentants des médias
- Un représentant de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF)

¹⁶ Selon le décret N° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008

¹⁷ Selon le décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

- Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- Un représentant du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)
- Un représentant de la Corporation Nationale des Artisans et Exploitants de Petites Mines du Burkina (CONAPEM)
- Une représentante de l'Association des Femmes du Secteur Minier du Burkina (AFEMIB)

Les représentants des entreprises

Les 6 sièges des représentants des entreprises au Comité de Supervision concernent les personnes suivantes :

- Le Président du Groupement Professionnel des Miniers du Burkina (GPMB)
- Le Président Directeur Général de Burkina Mining Company (BMC)
- Le Directeur Général de la Société des Mines de Taparko (SOMITA)
- Un représentant désigné de la Société des Mines de Belahouro S.A
- La représentante résidente de la Société Kalsaka Mining S.A
- Le Directeur Général de la Société Nantou Mining

Les 6 sièges des représentants des entreprises au Comité de Pilotage se répartissent de la façon suivante :

- Le Directeur Général de la Société IAMGOLD Essakane S.A
- Un représentant désigné de Burkina Mining Company (BMC)
- Un représentant désigné de la Société des Mines de Taparko (SOMITA)
- Un représentant désigné de la Société des Mines de Belahouro S.A
- Un représentant désigné de la Société Kalsaka Mining S.A
- Un représentant désigné de la Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)

Cette volonté de travailler avec la société civile et les entreprises est par ailleurs soulignée, notamment, par les décisions suivantes :

- Responsabilisation de la société civile en tant que responsable du Groupe de Travail « Renforcement des Capacités » au sein du Comité de Pilotage
- Responsabilisation des entreprises en tant que responsables du Groupe de Travail « Communication » au sein du Comité de Pilotage

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile et des entreprises indiquent leur satisfaction de pouvoir participer activement à l'Initiative Nationale.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement s'est engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°2.

✓ Indicateur n°3 : Le gouvernement a-t-il nommé une personne de haut grade pour diriger la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ Constats

La présidence de l'Initiative Nationale est assurée par le Ministre de l'Economie et des Finances selon le décret du 17 décembre 2008¹⁸.

Monsieur Lucien Marie Noël Bembamba est ainsi président du Comité de Supervision. Il occupe un rang majeur au sein du gouvernement burkinabè et bénéficie de la confiance de l'ensemble des parties prenantes.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes reconnaissent les qualités du Président du Comité de Supervision et sa capacité à lever les obstacles éventuels à la mise en œuvre du processus.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement a nommé une personne de haut grade pour diriger la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°3.

¹⁸ Selon le décret N° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008

- ✓ Indicateur n°4 : Un Plan de travail national contenant des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité (Gouvernement, secteur privé et société civile) a-t-il été publié et rendu largement disponible ?

■ Constats

Le Comité de Pilotage a élaboré un plan d'actions initial pour les années 2008-2009, qui a été étendu aux années 2008-2011 puis révisé à plusieurs reprises. Une actualisation du plan d'actions à fin 2012 est en cours de discussion.

[Le plan d'actions 2008-2011 \(adopté en février 2009\)](#)

Le plan d'actions 2008-2011 a été adopté par le Comité de Pilotage le 11 février 2009.

Il présente 6 objectifs et met l'accent sur la sensibilisation de l'opinion internationale et nationale sur la volonté du gouvernement du Burkina Faso d'adhérer à l'ITIE, la création des structures en charge de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso, l'identification et l'élaboration des outils nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE, le renforcement des capacités de la société civile, des communautés locales et des représentants de l'Etat dans les domaines de la communication et ceux liés à l'industrie extractive, l'élaboration, la publication et la dissémination des rapports ITIE, et, enfin, la validation du processus ITIE du Burkina Faso.

Ce plan d'actions possède un échéancier et a été budgété.

En revanche, il ne tient pas compte de l'échéance de la Validation dans la planification des activités.

[Le plan d'actions 2008-2011 \(présenté en mars 2010, non approuvé\)](#)

La première révision du plan d'actions 2008-2011 a été présentée en avril 2010. Elle reprend les mêmes objectifs que la version précédente.

Le plan d'actions révisé possède un échéancier et a été budgété.

S'il abandonne l'élaboration d'un 2^{ème} Rapport ITIE afin de respecter la date limite de la Validation, il ne prend cependant en compte que partiellement les délais requis à la mobilisation des fonds des partenaires.

[Le plan d'actions 2008-2011 \(approuvé en août 2010\)](#)

La seconde révision du plan d'actions 2008-2011 – présentée en annexe I – a été adoptée en août 2010. Les six objectifs demeurent inchangés, mais chaque action est désormais planifiée et le planning de mise en œuvre est resserré. Les délais incompressibles pour la mobilisation des fonds du Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale sont pris en compte.

L'essentiel (95%) du financement prévu a été obtenu, pour partie avec un décalage important par rapport aux prévisions.

Le coût global estimé à US \$ 1 124 969 se répartit comme suit selon les 6 objectifs :

- US \$ 166 207 pour la création de la structure (équipements, locaux)

- US \$ 470 297 pour les frais de structure (salaires, stratégie de communication, site web)
- US \$ 331 200 pour le renforcement de capacités
- US \$ 73 000 pour l'élaboration du Rapport ITIE 2008-2009
- US \$ 82 000 pour le processus de Validation
- US \$ 2 265 pour les autres frais

Le plan d'actions prévoit un financement de US \$ 649 269 (58%) par le Budget de l'Etat, US \$ 245 000 (22%) par le Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale, et US \$ 230 700 (20%) par les partenaires de coopération.

A ce jour, l'Etat a versé US \$ 684 269, la Banque Mondiale US \$ 245 000 et les partenaires de coopération US \$ 134 530. US \$ 745 707 ont été utilisés sur les US \$ 1 063 799 disponibles répartis comme suit par année et par origine du financement :

en US \$	2008	2009	2010	2011	Total
Etat	20 110	215 610	313 746	18 594	568 060
MTRF de la Banque Mondiale	-	-	117 647	-	117 647
Partenaires de coopération	-	-	60 000	-	60 000
Total	20 110	215 610	491 393	18 594	745 707

Fonds utilisés pour la mise en œuvre du plan d'actions 2008-2011

La mise en œuvre de ce plan d'actions a été la suivante :

- **L'objectif 1** du plan d'actions, relatif à la sensibilisation de l'opinion internationale et nationale sur la volonté du gouvernement du Burkina Faso d'adhérer à l'ITIE, a été réalisé. Suivant l'envoi d'une lettre d'intention d'adhésion à l'ITIE, une structure provisoire, incarnant le dispositif institutionnel chargé de sa réalisation, a ainsi été créée, de même qu'un projet de plan d'actions
- **L'objectif 2**, visant à créer les structures en charge de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso, a été rempli, notamment grâce à la création des deux Comités de suivi de l'Initiative et à l'organisation d'un Secrétariat Permanent
- **L'objectif 3**, portant sur l'identification et l'élaboration des outils nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso, a été atteint à l'exception de quelques actions de communication. Un plan d'actions triennal assorti d'un projet de budget détaillé a été adopté, les décaissements du Multi-Donors Trust Fund de la Banque Mondiale ont été réalisés, un consultant a été engagé pour l'élaboration de la stratégie de communication et un site web de l'ITIE a été élaboré. La mise en œuvre de la stratégie de communication a donné lieu à certaines réalisations, telles que la conception et l'édition d'un calendrier 2011 donnant une meilleure visibilité de l'Initiative Nationale, la production d'une pièce théâtrale sensibilisant à l'Initiative et la production de deux émissions télévisuelles sur ce thème à la Télévision Nationale du Burkina. Toutes les actions de communication prévues n'ont cependant pas été mises en œuvre
- **L'objectif 4**, relatif au renforcement des capacités des membres de la société civile, des communautés locales et des représentants de l'Etat dans les domaines de la communication et ceux liés à l'industrie extractive, n'est que partiellement atteint. Si le programme de formation des membres concernés a été adopté, l'organisation d'ateliers sur l'état d'avancement de l'ITIE n'a été exécutée¹⁹ qu'à 70%, la participation aux rencontres

¹⁹ Estimation selon le Secrétariat Permanent de l'ITIE au Burkina Faso

internationales et voyages d'études qu'à 50% et la visite des sites d'exploitation minière et des communautés locales qu'à 30%.

- **L'objectif 5**, visant à élaborer, publier et disséminer le Rapport ITIE 2008-2009 du Burkina Faso, est désormais largement engagé suite à l'obtention d'un délai supplémentaire pour terminer la Validation. Le Rapport ITIE ainsi qu'une version synthétique sont désormais disponibles sur le site internet de l'Initiative Nationale. Il ont fait l'objet de plusieurs ateliers de présentation.
- **L'objectif 6**, relatif au processus de Validation de l'ITIE au Burkina Faso, a débuté au début du mois d'avril 2011 et est l'objet du présent document.

Une actualisation du plan d'actions à fin 2012 est en cours de discussion

Un projet de plan d'actions couvrant la période 2008-2012 est en cours de discussion. Il prévoit la finalisation des actions de dissémination du premier Rapport ITIE et l'élaboration d'un second Rapport ITIE dédié à la réconciliation des données de l'année 2010.

Le budget de ce projet de plan d'actions s'établit à 1 432 380 USD soit en hausse de 307 411 USD par rapport à la version précédente. Il prévoit un budget de 168 200 USD pour l'élaboration, la divulgation et la dissémination du second Rapport ITIE. Le solde est essentiellement constitué des frais de structure.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile indiquent leur satisfaction sur la qualité du plan d'actions mais regrettent le retard de sa mise en œuvre ; notamment le retard des actions de dissémination du premier Rapport ITIE.

■ Jugement du Validateur

Nous constatons que le Plan de travail national présente des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre, une évaluation des contraintes de capacité et un échéancier de Validation. Il précise également les modalités de financement du processus de Validation. Il a été en outre approuvé par le Comité de Pilotage et rendu public.

Si de nombreuses actions ont été réalisées, en revanche, les activités de renforcement de capacités, de dissémination et l'actualisation du nouveau plan d'actions doivent être poursuivies.



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer qu'un Plan de travail national contenant des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacité a été publié et rendu largement disponible. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°4.

■ Recommandations

- ⇒ **R1 – Veiller à poursuivre l'ensemble des actions de renforcement de capacités prévues au plan d'actions**
- ⇒ **R2 – Finaliser la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues au plan d'actions et, notamment la dissémination**

⇒ **R3 – Finaliser l'actualisation du plan d'actions afin de prévoir la poursuite des activités ITIE du Burkina Faso au-delà de 2011**

✓ Indicateur n°5 : Le gouvernement a-t-il mis en place un groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ **Constats**

● **De décembre 2008 à juillet 2009**

En 2008, l'Initiative se construit autour de trois organes²⁰ : un Comité de Supervision de 14 membres chargé de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes de l'ITIE dans le pays, un Comité de Pilotage de 21 membres responsable de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des activités de l'ITIE, et un Secrétariat Permanent, en charge de suivre la mise en œuvre des décisions issues des délibérations des deux Comités du dispositif. Les membres des différents groupes ont été nommés par deux arrêtés du 5 mars 2009.

Le Comité de Supervision est composé comme suit :

- Les ministres des 6 ministères concernés par l'exploitation minière au Burkina Faso
- Six représentants des sociétés extractives
- Un représentant de la société civile
- Le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Le Comité de Pilotage se présente ainsi :

- Sept représentants de l'administration
- Six représentants des sociétés extractives
- Six représentants de la société civile
- Un représentant de la BCEAO
- Le Président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina

Quant au Secrétariat Permanent, le processus de recrutement du Secrétaire Permanent a été lancé en septembre 2008 conformément au décret du 22 novembre 2007. Il s'est achevé en octobre 2008 par la sélection de Monsieur Dakar DJIRI, conformément à la lettre du 5 octobre 2008 du Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Créé en avril 2008²¹, le Secrétariat Permanent de l'ITIE a vu ses attributions, son organisation et son fonctionnement définis par l'arrêté du 5 mars 2009. Celui-ci organise le Secrétariat Permanent autour des 3 cellules suivantes :

- La cellule « Collecte des données et renforcement des capacités »
- La cellule « Information et communication »
- La cellule « Administration et finances »

²⁰ Selon le décret N° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008

²¹ Selon la décision du Conseil des ministres du 16 avril 2008

Trois personnes ont été recrutées entre juin 2009 et octobre 2009 pour prendre en charge ces 3 cellules. Un fiscaliste a également été recruté pour renforcer les compétences du Secrétariat Permanent.

• Depuis juillet 2009

En juillet 2009, afin de se conformer aux règles de l'ITIE, le dispositif institutionnel se réorganise pour inclure un plus grand nombre d'acteurs de la société civile.

Le Comité de Supervision

Le Comité de Supervision passe de 14 à 18 membres²² répartis comme suit :

- Les ministres des 6 ministères concernés par l'exploitation minière au Burkina Faso
- Six représentants des sociétés extractives
- Cinq représentants de la société civile
- Le Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Les représentants du gouvernement sont :

- Le ministre de l'Economie et des Finances, Président
- Le ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie, Vice-président
- Le ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Le ministre de l'Environnement et du Développement Durable
- Le ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
- Le ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget

Les représentants des sociétés extractives sont :

- Le Président du Groupement Professionnel des Miniers
- Cinq représentants de sociétés minières en phase d'exploitation

Ont été nommées par arrêté ministériel les représentants des sociétés suivants²³ :

- o Le Président du Groupement Professionnel des Miniers du Burkina (GPMB)
- o Le Président Directeur Général de la Société Burkina Mining Company (BMC)
- o Le Directeur Général de la Société des Mines de Taparko (SOMITA)
- o Un représentant désigné de la Société des Mines de Belahouro S.A
- o La représentante résidente de la Société Kalsaka Mining S.A
- o Le Directeur Général de la Société Nantou Mining

Les représentants de la société civile sont :

- Trois représentants de la société civile dont un représentant de « Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) »
- Un représentant de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF)
- Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

Ont été nommées par arrêté ministériel les représentants de la société civile suivants²⁴ :

- o Un représentant de « Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) » ;
- o Un représentant de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARB)
- o Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- o Un représentant du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)
- o Un représentant de l'Association des Journalistes du Burkina (AJB)

Le Comité de Supervision est essentiellement en charge de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes de l'ITIE dans le pays.

²² Selon le décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

²³ Selon l'arrêté N° 2009-090/MEF/SG/Secrétariat Permanent-ITIE du 5 mars 2009

²⁴ Selon l'arrêté N° 2009-090/MEF/SG/Secrétariat Permanent-ITIE du 5 mars 2009

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage passe de 21 à 25 membres²⁵, répartis comme suit :

- Sept représentants du gouvernement
- Six représentants des sociétés extractives
- Dix représentants de la société civile
- Un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
- Le Président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina

Les représentants du gouvernement sont :

- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, Président
- Le Secrétaire Général du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, Vice-président
- Le Directeur Général des Douanes
- Le Directeur Général des Impôts
- Le Directeur Général des Mines
- Le Directeur Général du Développement Industriel
- Un représentant désigné du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)

Les représentants des sociétés extractives sont :

- Un représentant du Groupement Professionnel des Miniers
- Cinq représentants de sociétés minières en phase d'exploitation

Ont été nommées par arrêté ministériel les représentants des sociétés extractives suivantes²⁶ :

- o Le Directeur Général de la Société IAMGOLD Essakane S.A
- o Un représentant désigné de Burkina Mining Company (BMC)
- o Un représentant désigné de la Société des Mines de Taparko (SOMITA)
- o Un représentant désigné de la Société des Mines de Belahouro S.A
- o Un représentant désigné de la Société Kalsaka Mining S.A
- o Un représentant désigné de la Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)

Les entreprises sont représentées par leur dirigeant ou par un conseiller disposant des compétences requises pour exercer le mandat.

Les représentants de la société civile sont :

- Six représentants de la société civile dont un représentant de « PCQVP »
- Deux représentants des médias
- Un représentant de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF)
- Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)

Ont été nommées par arrêté ministériel les personnes suivantes²⁷ :

- o Un représentant de la Coalition nationale de la Campagne « Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) »
- o Un représentant de l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE)
- o Un représentant du Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)
- o Deux représentants des médias
- o Un représentant de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF)
- o Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- o Un représentant du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)
- o Un représentant de la Corporation Nationale des Artisans et Exploitants de Petites Mines du Burkina (CONAPEM)
- o Une représentante de l'Association des Femmes du Secteur Minier du Burkina (AFEMIB)

²⁵ Selon le décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

²⁶ Selon l'arrêté N° 2009-091/MEF/SG/Secrétariat Permanent-ITIE du 5 mars 2009

²⁷ Selon l'arrêté N° 2009-091/MEF/SG/Secrétariat Permanent-ITIE du 5 mars 2009

Les Groupes de Travail

Afin de faciliter la préparation des réunions du Comité de Pilotage, 3 Groupes de Travail ont été créés par arrêté ministériel du 10 mai 2010 :

- Le Groupe « Collecte des Données », animé par les représentants du gouvernement
- Le Groupe « Communication », animé par les représentants des sociétés minières
- Le Groupe « Renforcement des Capacités », animé par les représentants de la société civile

• Représentativité de la société civile

La représentativité de la société civile au sein des deux Comités créés par les décrets présidentiels du 17 décembre 2008 s'est avérée trop restreinte²⁸. En effet, seul le président de l'AJB représentait la société civile au sein du Comité de Supervision.

Un appel à manifestation d'intérêt a alors été publié dans la presse en direction de la société civile afin de prendre connaissance des organisations pouvant être intéressées par une présence au sein des Comités de l'Initiative Nationale. Des courriers d'information ont également été transmis aux organisations de la société civile identifiées comme étant les plus impliquées et susceptibles d'être intéressées par l'Initiative. Toutes les organisations visées ont répondu positivement à l'appel par courrier.

Afin de prendre en compte ces demandes et d'établir un meilleur équilibre de représentativité des différents groupes d'acteurs, deux décrets modificatifs²⁹ ont modifié le dispositif institutionnel pour comprendre dans la composition des Comités 8 nouveaux représentants de la société civile.

• Contraintes de capacité

Les actions de renforcement de capacité prévues au Plan de travail national sont issues d'une étude dénommée « Elaboration d'un programme d'activités visant à renforcer les capacités des parties prenantes de l'ITIE au Burkina Faso » réalisée par un cabinet de consultants spécialisés. Ce travail, accompli de juin à juillet 2010, est le fruit d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes basées à Ouagadougou ainsi que celles présentes sur les sites miniers des sociétés SEMAFO et de TAPARKO.

Le programme de renforcement de capacité du plan d'actions comporte cinq activités principales³⁰ :

1. « Elaboration et adoption d'un programme de formation des membres du Comité de Pilotage, du Secrétariat Permanent du gouvernement, de la société civile, des communautés locales, des médias et autres associations cibles »
2. « Organisation d'ateliers sur l'état d'avancement du processus de l'ITIE »
3. « Mise en œuvre du programme de formation »
4. « Visite des sites d'exploitation minière et communautés locales »
5. « Participation aux rencontres internationales ITIE et voyages d'études auprès d'autres pays y compris pour les membres de la société civile et les Médias »

Le délai supplémentaire obtenu pour terminer la Validation a permis à l'Initiative Nationale de mener les activités de renforcement de capacité suivantes :

- Organisation les 24 et 25 juin 2011 d'un atelier par la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez sur l'analyse du 1^{er} Rapport ITIE

²⁸ Selon le décret N° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008

²⁹ Selon le décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

³⁰ Selon l'Objectif n°4 du plan d'actions de l'ITIE Burkina Faso présenté en annexe I

- Organisation le 25 juillet 2011 par l'association ORCADE d'une rencontre avec les populations de la ville de Kalsaka dans la province du Yatenga où opère la société « Kalsaka Mining SA sur la sensibilisation aux actions l'ITIE-BF
- Organisation le 29 juillet 2011 d'une session de formation à l'attention des membres du Comité de Pilotage animée par Madame Brigitte Bocoum, responsable du portefeuille minier du Burkina Faso à la Banque mondiale à Washington

Nous comprenons que d'autres actions sont en-cours de préparation pour une réalisation sur le second trimestre 2011 :

- Visite d'un ou plusieurs des sites miniers suivants : Essakane, Youga, Kalsaka et Mana
- Voyage d'études dans un pays conforme
- Ateliers d'information et de formation sur le contenu du premier Rapport ITIE du Burkina Faso

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants des parties prenantes, et en particulier la société civile, confirment la tenue régulière des Comités et n'ont pas formulé d'inquiétudes particulières sur cet indicateur. Ils considèrent leur représentativité adéquate et peuvent travailler sereinement au sein du Comité de Pilotage et du Comité de Supervision sans influence ou coercition. En outre, ils semblent être indépendants du gouvernement et du secteur privé.

Les représentants des parties prenantes confirment que la mise en œuvre est issue d'une « démarche participative » et que les « décisions sont arrêtées de façon consensuelle » comme cela est prévu dans le décret n°2008-811 portant création du Comité de Pilotage.

Les représentants des parties prenantes membres des Comités confirment disposer des compétences requises pour remplir correctement leur fonction au sein de l'Initiative Nationale tout en remarquant que – au regard de la technicité des problématiques – ils devront continuer à participer à des actions de formation sur la connaissance du secteur des mines, de la fiscalité et des règles de l'ITIE.

■ Jugement du Validateur

Le dispositif institutionnel de l'ITIE au Burkina Faso est ainsi bien en place : le Comité de Supervision s'est réuni trois fois, tandis que le Comité de Pilotage a tenu 9 réunions.

Nous comprenons que la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités de l'ITIE au Burkina Faso résultent ainsi d'une démarche participative de représentants du gouvernement, des principales entreprises minières du pays, des Organisations Non-Gouvernementales les plus actives sur les thèmes de la transparence et de la bonne gouvernance et d'autres acteurs de la société civile.

Les représentants de la société civile membres des Comités appartiennent ainsi clairement à des organisations non gouvernementales, des syndicats et des associations professionnelles représentatives.

Ils semblent indépendants du gouvernement et du secteur des industries extractives et à même d'exprimer leur opinion sans contrainte.



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement a mis en place un groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°5.

✓ Indicateur n°6 : La société civile participe-t-elle au processus ?

■ Constats

Une société civile structurée et active

De nombreuses associations non gouvernementales sensibilisées aux thèmes de l'ITIE sont présentes et actives dans le pays. Peuvent notamment être citées : Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE), le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC), l'Association des Journalistes du Burkina (AJB), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF), l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), la Corporation Nationale des Artisans et Exploitants de Petites Mines du Burkina (CONAPEM), l'Association des Femmes du Secteur Minier du Burkina (AFEMIB).

Une représentativité significative au sein des Comités de Supervision et de Pilotage

Les associations non-gouvernementales citées ci-dessus sont toutes représentées au sein des deux Comités. La société civile dispose ainsi de 5 sièges sur 18 au Comité de Supervision et de 10 sièges sur 25 au Comité de Pilotage.

Les procès verbaux des Comités de Supervision et de Pilotage montrent la présence régulière des membres de la société civile aux réunions des Comités.

Une participation régulière à des actions de renforcement de capacités

Les acteurs de la société civile sont présents à des ateliers de formation de l'Initiative. A titre d'exemple, peuvent être cités :

- Une présentation de l'Initiative Nationale à des organisations de la société civile réunies en atelier de formation sur le Secteur Privé, la Corruption et la Responsabilité Sociale des Entreprises le 3 décembre 2009 à Ouagadougou
- Un atelier portant sur la thème « Comment lire un Rapport ITIE » au profit d'acteurs des médias, du 30 novembre au 3 décembre 2010 à Ouagadougou
- Un forum d'information et de sensibilisation sur le secteur minier et l'ITIE au Burkina Faso, les 9 et 10 novembre 2010 à Ouagadougou
- Organisation d'un atelier de formation de traducteurs qui serviront de facilitateurs dans la diffusion des informations relatives aux principes, critères et fondements de l'ITIE

Nous constatons également la présence de représentants de la société civile aux réunions internationales sur l'ITIE :

- Conférence Internationale à Doha (Qatar), les 16 et 18 février 2009
- Conférence Internationale à Paris (France), les 2 et 3 mars 2011
- Séminaire de formation « vers la Validation » à Berlin (Allemagne), en juin 2009

La société civile, relais de l'Initiative Nationale vers la population

Des ateliers de communication sur l'Initiative Nationale ont été organisés par des membres de la société civile afin de sensibiliser la population et la société civile non membre des Comités au processus ITIE. De telles actions comprennent :

- Un exposé sur le processus de l'ITIE du pays et la campagne « PCQVP », organisé par l'ONG ORCADE, du 2 au 4 avril 2009 à Ouagadougou

- Une présentation de l'ITIE du pays à des organisations de la société civile lors d'un atelier organisé par le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) le 24 juin 2010 à Ouagadougou
- L'organisation les 24 et 25 juin 2011 d'un atelier par la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez sur l'analyse du 1^{er} Rapport ITIE
- L'organisation le 25 juillet 2011 par l'association ORCADE d'une rencontre avec les populations de la ville de Kalsaka dans la province du Yatenga où opère la société « Kalsaka Mining SA sur la sensibilisation aux actions l'ITIE-BF

■ Opinion des parties prenantes

Les différents représentants de la société civile membres des Comités se sont déclarés satisfaits de l'expression de leur opinion et de leur participation dans le cadre des Comités. Ils confirment participer activement aux travaux de l'ITIE et être libres d'exprimer leur opinion sans contrainte et satisfaits du programme de renforcement de capacités prévu par le plan d'actions. Ils semblent être indépendants du gouvernement et du secteur privé.

Les parties prenantes confirment que l'organisation Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a, en association avec l'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE), organisé des ateliers afin de sensibiliser la population aux principes de l'ITIE et aux actions menées par le gouvernement et les entreprises dans ce domaine.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer la participation active à l'Initiative d'une société civile élargie. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°6.

✓ Indicateur n°7 : Les entreprises participent-elles au processus ?

■ Constats

Une bonne représentativité des entreprises aux Comités de Supervision et de Pilotage

Les entreprises minières présentes au Burkina Faso disposent de 6 membres au sein de chaque Comité. Les 4 entreprises concernées par le Rapport ITIE 2008-2009 ainsi que 2 entreprises qui étaient en phase de développement à l'époque siègent à l'un ou à l'autre des Comités.

Les représentants des entreprises sont en outre présents de manière régulière aux réunions des Comités de Supervision et de Pilotage.

Une forte adhésion des entreprises minières³¹

Les entreprises sont favorables à l'objet de l'ITIE et semblent souhaiter pleinement la mise en œuvre de l'Initiative Nationale.

Toutes les entreprises concernées par l'exercice de réconciliation des données ont renvoyé leurs questionnaires à l'Administrateur indépendant et ont accepté de collaborer pour analyser les écarts.

De même, 6 entreprises sur 8 choisies au-delà du seul périmètre du Rapport ITIE 2008-2009 ont répondu à nos demandes de formulaires d'auto-évaluation et confirment ainsi leurs propos recueillis lors des entretiens. L'analyse des réponses est présentée dans la cinquième partie de ce Rapport. Les formulaires d'auto-évaluation sont présentés en annexe I.

Les entreprises ont de plus montré leur bonne volonté dans la mise en œuvre de l'Initiative en ne soulevant pas le problème de la confidentialité des données et en acceptant la publication de données désagrégées par société et par flux dans le Rapport ITIE.

Par ailleurs, les représentants des entreprises ont participé à un certain nombre d'événements marquant leur implication dans l'ITIE :

- Séances de formations dans le cadre du renforcement des capacités des parties prenantes de l'Initiative Nationale, dans les localités abritant 6 sites miniers en exploitation industrielle (sur les sites de Youga, Bagassi, Inata, Kalsaka, Essakane et Taparko) en décembre 2010 et janvier 2011
- Atelier sur le processus de Validation, le 11 mai 2010 à Ouagadougou
- Conférence Internationale de l'ITIE à Paris (France), les 2 et 3 mars 2011

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants des principales entreprises ont exprimé leur volonté de participer au processus et confirment ne pas rencontrer de contraintes de capacités.

³¹ L'analyse de l'exhaustivité du périmètre des entreprises est présentée à l'Indicateur 9 ci-après

Les parties prenantes confirment par ailleurs que les entreprises du secteur participent aux travaux de l'ITIE et sont régulièrement informées des actions menées par l'Initiative Nationale.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer la participation active à l'Initiative des entreprises du secteur. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°7.

✓ Indicateur n°8 : Le gouvernement a-t-il supprimé les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ Constats

La conduite de réformes de bonne gouvernance

Depuis les années 1990, le secteur minier burkinabè est marqué par des réformes de type libéral liées aux programmes d'ajustement structurel engagés par l'Etat, ces programmes étant fondés sur les principes de la libre entreprise et du désengagement de l'Etat.

Le Burkina Faso a ainsi adopté, dans cette optique, de nombreux textes pour améliorer le climat des investissements. Cet effort a été internationalement reconnu à plusieurs reprises et a ainsi été hissé au rang des 10 meilleurs réformateurs mondiaux selon le rapport « Doing Business 2009 » de la Banque Mondiale. Le Burkina Faso a par ailleurs obtenu le prix d'encouragement 2007 de la Banque Mondiale pour les progrès réalisés dans la conduite des réformes pour l'amélioration du climat des investissements.

Une réglementation sectorielle stabilisée

La réglementation du secteur minier repose sur le Code minier de 2003, le Code des Impôts, le Code de l'Enregistrement et du Timbre et le Code des Douanes.

La réglementation de l'Initiative Nationale

Au Burkina Faso, la mise en œuvre de l'ITIE a été régie chronologiquement selon deux décrets ministériels, un arrêté ministériel et deux décrets ministériels modificatifs :

- Les deux décrets³² du 17 décembre 2008 constituent les textes fondateurs de l'Initiative qui proclament la création d'un Comité de Supervision et d'un Comité de Pilotage
- Le 5 mars 2009, un arrêté ministériel³³ fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Permanent, en charge de la mise en œuvre des décisions prises par les deux Comités créés
- Ces deux décrets ont été modifiés par les deux décrets ministériels modificatifs³⁴ du 17 juillet 2009, conduisant à une plus grande représentativité des membres de la société civile dans la composition du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage

³² Selon le décret N° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008

³³ Selon l'arrêté N° 2009-092/MEF/SG/SP-ITIE du 5 mars 2009

³⁴ Selon le décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE et le décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

Une adhésion volontaire des entreprises

Aucune loi n'impose l'adhésion et la mise en œuvre des règles de l'ITIE aux entreprises minières du pays. L'implication des compagnies dans le processus ITIE est ainsi le fruit d'une démarche essentiellement volontaire.

Les clauses de confidentialité n'ont pas été un obstacle à la divulgation des données des entreprises. Cette approche non coercitive a permis d'obtenir des déclarations de la part de toutes les entreprises choisies pour être incluses dans le périmètre du Rapport ITIE 2008-2009.

Le financement de l'Initiative

L'Etat a efficacement soutenu la mise en œuvre de l'Initiative Nationale, en finançant 58% de son coût, en prenant en charge très tôt les coûts structurels, et en assurant la continuité du financement sur le budget de l'Etat année après année.

■ Opinion des parties prenantes

L'ensemble des parties prenantes confirment qu'il n'y a pas d'obstacle résiduel à la mise en œuvre de l'Initiative.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement a levé l'ensemble des obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°8.

✓ Indicateur n°9 : Y a-t-il eu accord sur les formulaires de déclarations ?

■ Constats

L'Initiative Nationale a conduit un exercice de réconciliation des flux de revenus du secteur minier sur les années 2008 et 2009.

Les termes de référence correspondants ont été élaborées par le Groupe de Travail « réconciliation des données » du Comité de Pilotage, avec l'appui du Secrétariat Permanent. Ils ont été discutés et approuvés lors du 5^{ème} Comité de Pilotage du 23 mars 2010. Ils définissent la période de l'exercice de réconciliation, la liste des flux à considérer, les entreprises concernées, les critères d'exclusion des entreprises, le travail à mener et proposent un modèle de formulaire de déclaration des données.

Nous comprenons cependant que les formulaires de déclaration sont constitués d'un simple modèle de tableau à l'exclusion d'un mode d'emploi et d'un lexique terminologique.

Le périmètre des flux de revenus

Le périmètre des flux de revenus (ou flux d'avantages), tel qu'établi dans les termes de référence concerne :

- Quatorze flux pour les recettes perçues par la Direction Générale des Douanes : les Droits de Douane (DD), la Redevance Statistique (RS), le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), le Prélèvement Communautaire (PC), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), la Contribution pour le Programme de Vérification des Importations (CPVI), l'Acompte sur Impôt sur Bénéfice (AIB), le Péage, la Rémunération pour Copie Privée (RCP), la Redevance Informatique (RI), la Rémunération pour la Reprographie des Œuvres littéraires et artistiques fixées sur supports graphiques et analogiques (RRO), la Remise Spéciale (RSP), la Taxe sur la Marge Bénéficiaire (TMB)
- Onze flux pour les recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI) : l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM), l'Impôt sur le Revenu des Créances (IRC), la Retenue de l'Impôt sur les Revenus Fonciers (Ret/IRF), les Retenues à la source sur les sommes versées à des prestataires (RET), l'Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS), l'Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et Commerciales (IMFPIC), la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA), la Patente, la Taxe sur les Biens de Main Morte (TBMM), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Cinq flux pour les recettes perçues par la Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières (DGMGC) : Droit Fixe, Taxe Superficiarie, Redevance Professionnelle (Royalties, Frais de dossiers, Pénalités
- Un flux pour les recettes perçues par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) : les Dividendes versés à l'Etat

Il serait sans doute utile de présenter une analyse de la typologie des flux de revenus retenus pour cet exercice de réconciliation des données en distinguant :

- Ceux prévus selon l'Action préconisée n°17 du Livre source (« Redevances », « Impôts sur les Bénéfices », Dividendes, Taxes Superficiaries, etc.)
- Ceux explicitement exclus de l'Action préconisée n°17 du Livre source (« taxes sur la valeur ajoutée », « impôts sur le revenu des salariés », droits de douane, etc.)
- Ceux dont le coût n'est pas supporté par les entreprises du périmètre (Retenue à la source sur les salaires (IUTS), retenue à la source de 1% à 5% sur les prestataires burkinabés, retenue à la source de 10% sur les prestataires étrangers)

Si une notion de matérialité a bien été définie pour limiter le nombre des entreprises en production, il n'a pas été établi de matérialité des flux d'avantages considérés. Une telle démarche aurait permis de limiter la réconciliation des données aux impôts et taxes les plus significatifs (31 impôts et taxes ont été rapprochés sur les exercices 2008 et 2009).

Le périmètre des entreprises

Le Comité de Pilotage a adopté les règles suivantes pour délimiter le périmètre des entreprises :

- L'entreprise doit se trouver en phase de production
- La production doit avoir été réalisée sur une année pleine

Sont exclues du périmètre :

- Les entreprises minières artisanales
- Les entreprises qui n'ont pas commencé leur production
- Les entreprises minières en production mais dont le chiffre d'affaires demeure inférieur à 50 millions de F CFA

En 2008, le périmètre couvre une seule entreprise :

- la Société des Mines de Taparko (SOMITA)

En 2009, quatre entreprises en phase de production sont incluses dans le périmètre :

- La Société des Mines de Taparko (SOMITA)

- La société Burkina Mining Company (BMC)
- La société Kalsaka Mining SA
- La Société Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)

L'exhaustivité du périmètre des entreprises

Nous comprenons que le périmètre des entreprises aurait pu être étendu à d'autres entreprises qui ont payé des impôts et taxes significatifs en 2008-2009.

Les entreprises avec une activité partielle sur l'année

Les sociétés BMC et SEMAFO n'ont eu qu'une activité partielle en 2008 et à ce titre ont été exclues du périmètre de l'année 2008 alors qu'elles ont produit³⁵ respectivement 1,4 tonne et 2,3 tonnes d'or en 2008 et ont payé³⁶ plus de 1,0 milliard de F CFA de redevances sur cette période :

- 660 millions de F CFA pour la société SEMAFO
- 349 millions de F CFA pour la société BMC

Les entreprises en phase de recherche ou de développement

Selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, cinq entreprises minières en phase de recherche ou de développement ont payé³⁷ en 2008 un cumul de taxes superficielles de 165 millions de F CFA et de 103 millions de F CFA en 2009. A titre d'illustration, pour l'année 2008, la décomposition est la suivante³⁸ :

- 58 millions de F CFA pour la société ESSAKANE
- 33 millions de F CFA pour la société High River Gold
- 27 millions de F CFA pour la société JIBLEY
- 26 millions de F CFA pour la société ETRUSCAN
- 21 millions de F CFA pour la société Golbelt Burkina

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes membres des Comités confirment que le périmètre, les périodes concernées ainsi que les formulaires de déclaration ont bien été discutés et approuvés par le Comité de Pilotage. Elles se plaignent cependant que les modèles de formulaires de déclaration aient été insuffisamment discutés et se soient avérés trop approximatifs pour permettre un exercice de réconciliation des données de qualité.

Certaines parties prenantes s'interrogent sur la nécessité d'inclure dans le périmètre les impôts et taxes qui ne sont pas une charge pour les entreprises du périmètre (retenue à la source de la fiscalité des salariés³⁹ de l'entreprise et des prestataires burkinabés⁴⁰ ou étrangers⁴¹). Elles sont en revanche favorables à l'élargissement du périmètre à d'autres entreprises dans le cadre d'une analyse de matérialité étendue aussi au choix des entreprises, notamment concernant celles ayant une activité partielle sur l'année.

³⁵ Cf. Statistiques minières selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

³⁶ Cf. Statistiques minières selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

³⁷ Cf. Statistiques minières selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

³⁸ Cf. Statistiques minières selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

³⁹ Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)

⁴⁰ Retenue à la source de 1% à 5% sur les sommes versées aux prestataires établis au Burkina Faso

⁴¹ Retenue à la source de 10% sur les sommes versées aux prestataires établis hors du Burkina Faso

■ Jugement du Validateur

Nous comprenons que les flux de revenus, les périodes concernées et les formulaires de déclaration ont bien été discutés et approuvés par le Comité de Pilotage.

Le recensement des revenus du secteur aurait sans doute été plus complet en intégrant dans le périmètre les sociétés BMC et SEMAFO en 2008 et les principales entreprises contributrices à la taxe superficielle en phase de recherche ou de développement.

Nous comprenons cependant que la décision du groupe multipartite de limiter le périmètre du premier Rapport ITIE du pays répond à la volonté de limiter les difficultés d'un premier exercice de réconciliation toujours compliqué.

Nous comprenons que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit d'élargir le périmètre à d'autres entreprises, de limiter les futures réconciliations aux flux significatifs et d'améliorer les modèles de formulaires de déclaration.



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer qu'il y a eu accord sur les formulaires de déclarations. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°9.

■ Recommandations

- ⇒ **R4 – Elargir le périmètre à d'autres entreprises**
- ⇒ **R5 – Limiter les futures réconciliations aux flux significatifs**
- ⇒ **R6 – Améliorer les modèles de formulaire de déclarations**

✓ **Indicateur n°10 : Le groupe multipartite est-il satisfait de l'organisation nommée pour procéder au rapprochement des chiffres ?**

■ Constats

Le processus de recrutement de l'Administrateur indépendant a été lancé le 6 juillet 2010, menant à la remise de propositions de la part de 3 cabinets. L'analyse des offres a conduit à retenir le cabinet KPMG-Côte d'Ivoire, les résultats ayant par la suite été publiés le 12 août 2010⁴².

L'analyse des offres a été conduite par la Direction Générale des Marchés Publics avec la présence d'un membre du Secrétariat Permanent. Cette procédure est identique à celle utilisée pour le recrutement du consultant en charge de l'élaboration de la stratégie de communication et du consultant chargé de la construction du site web de l'ITIE.

⁴² Cf. Direction Générale des Marchés Publics

Nous comprenons cependant que, si le Comité de Pilotage a bien participé à l'élaboration des termes de référence, en revanche, il n'a pas été impliqué directement dans l'analyse des offres et le choix final de l'Administrateur indépendant.

Nous comprenons cependant que ce dysfonctionnement, essentiellement perçu par les représentants de la société civile au Comité de Pilotage, n'était pas volontaire de la part du Secrétariat Permanent.

Cependant, afin de permettre au groupe multipartite de participer désormais activement à l'analyse des offres des futurs consultants, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris les dispositions nécessaires par la lettre du 16 mars 2011 du Directeur des Marchés Publics. Nous comprenons que cette règle a été respectée lors du recrutement du consultant chargé de mener le processus de Validation.

Nous comprenons que le représentant au Burkina Faso de KPMG est Commissaire aux Comptes d'une des 4 entreprises du périmètre de réconciliation des données. A ce titre, ce choix ne permet sans doute pas d'obtenir toutes les garanties nécessaires d'indépendance et d'absence de potentiel conflit d'intérêt tel que recommandé par l'Action préconisée n°13 du Livre source.

■ Opinion des parties prenantes

La société civile membre des Comités indique regretter de ne pas avoir été associée au choix de l'Administrateur indépendant pour le Rapport ITIE 2008-2009 mais confirme qu'elle a participé à la définition des termes de référence et qu'elle n'a finalement pas exprimé d'opposition à sa sélection.

Les autres parties prenantes nous confirment qu'il y a bien eu consensus lors de la sélection de l'Administrateur indépendant.

■ Jugement du Validateur

Malgré les différents points évoqués ci-avant, nous comprenons que l'ensemble des parties prenantes, y compris les représentants de la société civile, ne s'est finalement pas opposée au choix de l'Administrateur indépendant.

De plus, nous comprenons que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit d'éviter tout conflit d'intérêt.



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le groupe multipartite est satisfait de l'organisation nommée pour procéder au rapprochement des chiffres. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°10.

■ Recommandation

⇒ **R7 – Veiller à considérer les éventuels conflits d'intérêt de l'Administrateur indépendant lors de sa sélection**

✓ Indicateur n°11 : Le gouvernement s'est-il assuré que toutes les entreprises communiquent leurs chiffres ?

■ Constats

Au Burkina Faso, la participation des entreprises à l'Initiative Nationale est basée sur le volontariat. Le gouvernement s'est assuré que les entreprises communiquent leurs chiffres grâce à un dialogue régulier et à une lettre circulaire du 11 octobre 2010 du Ministre de l'Economie et des Finances jointe aux formulaires de déclaration transmise aux Directeurs Généraux des 4 sociétés minières incluses dans le périmètre du Rapport ITIE 2008-2009.

Les 4 entreprises du périmètre ont toutes accepté de participer à la réconciliation et ont renvoyé rapidement les formulaires de déclaration. Elles ont également accepté une publication des données de manière désagrégée et n'ont pas retardé le processus en invoquant la confidentialité des données.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile et du gouvernement apprécient la pleine participation des entreprises à l'exercice de réconciliation des données tout en regrettant que ces données aient été déclarées sur la base d'une comptabilité d'engagements et non d'une comptabilité de trésorerie tel que prévu par le groupe des parties prenantes.

■ Jugement du Validateur

Nous comprenons que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit d'inclure dans le périmètre « toute industrie minière en construction ou en production et toute entreprise artisanale semi-mécanisée en production au cours de l'année 2010 ».



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement s'est assuré que toutes les entreprises du périmètre communiquent leurs chiffres. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°11.

✓ Indicateur n°12 : Le gouvernement s'est-il assuré que les déclarations des entreprises sont basées sur des comptes audités selon les normes internationales ?

■ Constats

Nous comprenons que la législation du Burkina Faso impose aux entreprises minières du périmètre de faire auditer annuellement leurs états financiers selon les règles de l'OHADA⁴³. Nous comprenons que l'Administrateur indépendant a bien reçu les rapports annuels des comptes certifiés par les Commissaires aux Comptes des 4 entreprises du périmètre, pour les années 2008 et 2009 et que les comptes étaient bien certifiés.

Cependant, l'Action préconisée n°18 du Livre source précise, qu'au-delà des comptes de l'entreprise, ce sont les formulaires de déclaration qui doivent être audités et attestés par l'auditeur externe pour garantir la qualité de l'information qui y est contenue. Or, les formulaires de déclaration transmis à l'Administrateur indépendant pour le Rapport ITIE 2008-2009 n'étaient pas attestés par les auditeurs.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile n'ont pas formulé de remarques particulières sur cette question.

Les représentants des entreprises ne sont pas opposés à demander à leurs auditeurs de vérifier et d'attester les données transmises à l'Administrateur indépendant lors de l'élaboration des prochains Rapports ITIE.

■ Jugement du Validateur

Nous comprenons que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit de demander aux entreprises de transmettre des déclarations « visées et certifiées conforme aux comptes audités par leurs auditeurs ou commissaires aux comptes ».



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le gouvernement s'est assuré que les déclarations des entreprises sont basées sur des comptes audités selon les normes internationales. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°12.

■ Recommandations

⇒ **R8 – Obtenir des formulaires de déclarations des entreprises attestés par les auditeurs lors des futures réconciliations**

⁴³ Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

✓ Indicateur n°13 : Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour que les déclarations du gouvernement soient basées sur des comptes audités selon des normes internationales ?

■ Constats

Au Burkina Faso, les déclarations du gouvernement relatives aux revenus des années 2008 et 2009 ont été produites par la Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières (DGMGC), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD). Nous comprenons qu'elles ont été attestées par la Direction de chacun de ces services. Nous comprenons également que les comptes de l'Etat burkinabè ont fait l'objet de contrôles qui ont conduit à leur approbation par l'Assemblée Nationale telle que transcrite dans les lois dites de « règlement » pour l'année 2008 et l'année 2009.

Nous comprenons que les contrôles consistent pour l'essentiel à vérifier que les recettes perçues sont bien versées au Trésor Public et saisies dans la comptabilité publique ; cela ne constitue néanmoins pas un audit tel que défini par les normes internationales.

Cependant, nous constatons que le respect de cet indicateur est particulièrement complexe car s'il existe des normes internationalement reconnues pour l'audit des comptes des gouvernements⁴⁴, les Etats ne sont pas organisés pour de tels audits dont les coûts seraient particulièrement élevés. Cette difficulté a déjà été relevée dans le cadre du Rapport du Validateur de l'Azerbaïdjan et du Liberia.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes membres des Comités ont conscience de la difficulté de respecter cet indicateur et considèrent que les contrôles effectués, entérinés par les Lois de règlement, suffisent à garantir la qualité des données déclarées par les administrations.

■ Jugement du Validateur

Nous comprenons que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit de « vérifier que les déclarations faites par les régies financières de l'Etat sont accompagnées d'une lettre d'affirmation de l'autorité compétente attestant la fiabilité des données ».

Il serait par ailleurs sans doute utile de constituer un groupe de travail au sein du Comité de Pilotage afin d'approfondir la connaissance des contrôles effectués dans le cadre des Lois de règlement, des travaux de la Cour des Comptes et des contrôles effectués par les

⁴⁴ Le Burkina Faso est membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) qui promeut l'application des normes ISSAI (Normes internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques). Les normes ISSAI sont basées sur le référentiel ISA (Normes internationales d'audit et d'assurance), normes utilisées par les auditeurs légaux et contractuels des entreprises.

organisations internationales du type Linpico⁴⁵ sur les flux financiers du périmètre des Rapport ITIE du Burkina Faso.



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°13.

■ Recommandations

⇒ **R9 – Obtenir une lettre d'affirmation des administrations lors des futures réconciliations**

✓ **Indicateur n°14 : Tous les paiements pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« paiements ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le Rapport ITIE ?**

■ Constats

Nous comprenons que toutes les entreprises du périmètre ont déclaré leurs paiements sur la base d'une comptabilité d'engagements alors que les administrations ont déclaré leurs revenus sur la base d'une comptabilité de trésorerie tel que cela avait été défini⁴⁶ par le Comité de Pilotage.

La déclaration des données sur la base d'un référentiel différent n'a ainsi pas permis aux entreprises de déclarer l'exhaustivité des paiements des années 2008 et 2009.

Ce constat est confirmé par l'Administrateur indépendant qui indique dans son Rapport que :

- « Des sociétés n'ont pas rempli de manière exhaustive le formulaire de déclaration qui leur a été transmis » Rapport ITIE 2008-2009 page 50⁴⁷
- « Des impôts et taxes n'ont pas été déclarés par les opérateurs miniers » Rapport ITIE 2008-2009 page 50⁴⁸

De plus, la limitation du périmètre aux seules entreprises ayant une année pleine de production n'a pas permis de recenser les redevances des sociétés BMC et SEMAFO qui ont payé⁴⁹ plus de 1,0 milliard de F CFA en 2008 (660 millions de F CFA pour la société SEMAFO et 349 millions de F CFA pour la société BMC).

⁴⁵ Cf. étude Linpico sur la « Mesure de la performance de la gestion des finances publiques au Burkina Faso » selon la méthodologie PEFA – Avril 2007

⁴⁶ Page 7, paragraphe D des termes de référence

⁴⁷ Page 50 du Rapport ITIE 2008-2009, 3^{ème} paragraphe

⁴⁸ Page 50 du Rapport ITIE 2008-2009, 6^{ème} paragraphe

⁴⁹ Cf. Statistiques minières selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

■ Opinion des parties prenantes

L'ensemble des parties prenantes membres des Comités s'accordent sur le degré insuffisant de préparation de l'exercice de réconciliation des données et que cela n'a pas permis aux entreprises de déclarer l'exhaustivité des paiements selon les bases requises.

Une entreprise du périmètre indique – dans sa réponse au formulaire d'auto-évaluation – ne pas avoir déclaré l'exhaustivité de ses paiements en raison de la complexité des formulaires de déclaration et des délais de réponse imposés trop courts.

■ Jugement du Validateur

Nous considérons que l'exhaustivité des paiements n'a pas été déclarée par les entreprises du secteur pour deux raisons principales :

- Les entreprises ont déclaré leurs paiements sur la base d'un référentiel⁵⁰ différent de celui qui avait été prévu par le Comité de Pilotage
- La limitation du périmètre aux seules entreprises ayant une année pleine de production n'a pas permis de recenser plus de 1,0 milliard de F CFA de redevance en 2008 (660 millions de F CFA pour la société SEMAFO et 349 millions de F CFA pour la société BMC)

Nous comprenons que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit de corriger ces points de faiblesse.



Les différents éléments présentés ci-avant ne permettent pas de considérer que tous les paiements miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« paiements ») ont été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le Rapport ITIE 2008-2009. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour l'indicateur n°14.

■ Recommandation

⇒ **R10 – Améliorer la compréhension des formulaires de déclaration par les entreprises**

⁵⁰ Les entreprises ont déclarées leurs données sur la base d'une comptabilité d'engagements alors que l'administration a établi ses déclarations sur la base d'une comptabilité de trésorerie tel que prévu par le Comité de Pilotage

- ✓ Indicateur n°15 : « Tous les revenus pétroliers, gaziers et miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« revenus ») ont-ils été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le Rapport ITIE ? »

■ Constats

L'analyse de l'exhaustivité des déclarations des administrations est particulièrement complexe en raison :

- D'une base déclarative différente de celle utilisée par les entreprises
- D'un travail approximatif (décrit ci-après à l'Indicateur n°16) de l'Administrateur indépendant

De plus, la limitation du périmètre aux seules entreprises ayant une année pleine de production n'a pas permis de recenser les redevances perçues des sociétés BMC et SEMAFO qui se sont élevées⁵¹ à plus de 1,0 milliard de F CFA en 2008 (660 millions de F CFA pour la société SEMAFO et 349 millions de F CFA pour la société BMC).

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes membres des Comités considèrent que ces manquements résultent pour l'essentiel d'une préparation insuffisante du processus de réconciliation, de formulaires inadaptés, ainsi que d'une certaine faiblesse méthodologique de l'Administrateur indépendant en charge de la réconciliation des données 2008-2009.

■ Jugement du Valideur

Nous considérons que la limitation du périmètre aux seules entreprises ayant une année pleine de production n'a pas permis de recenser plus de 1,0 milliard de F CFA de redevance en 2008 (660 millions de F CFA pour la société SEMAFO et 349 millions de F CFA pour la société BMC).

De plus, la déclaration des données sur une base différente⁵² ainsi qu'un travail approximatif de l'Administrateur indépendant ne permet pas de démontrer l'exhaustivité des déclarations des administrations.

Nous comprenons cependant que le projet de termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays prévoit de corriger ces points de faiblesse.

⁵¹ Cf. Statistiques minières selon le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie – Avril 2011

⁵² Les entreprises ont déclarées leurs données sur la base d'une comptabilité d'engagements alors que l'administration a établi ses déclarations sur la base d'une comptabilité de trésorerie tel que prévu par le Comité de Pilotage



Les différents éléments présentés ci-avant ne permettent pas de considérer que tous les revenus miniers matériels versés par les entreprises au gouvernement (« revenus ») ont été communiqués à l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres et élaborer le Rapport ITIE 2008-2009. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour l'indicateur n°15.

✓ Indicateur n°16 : « Le groupe multipartite a-t-il jugé que l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres des entreprises et du gouvernement l'a fait de manière satisfaisante ? »

■ Constats

Le Rapport ITIE 2008-2009 rappelle le contexte et les objectifs visés de l'étude. Il présente les principales règles de l'ITIE et les caractéristiques de l'Initiative Nationale. De même, il présente le secteur minier du pays, les acteurs clefs et rappelle les critères de la définition du périmètre des entreprises : elles doivent être en phase de production sur une année entière, ne doivent pas avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions F CFA et ne doivent pas être de caractère artisanal.

Il liste ensuite les entreprises concernées par l'exercice de réconciliation des données, constitué de l'entreprise SOMITA pour l'année 2008 et de la Société des Mines de Taparko (SOMITA), de la Burkina Mining Company SA (BMC), de la Société Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO) et de la Kalsaka Mining SA pour l'année 2009.



Rapport ITIE 2008-2009

S'ensuit un rappel des 31 impôts et taxes considérés (présentés et analysés à l'indicateur n°9).

La méthodologie utilisée pour la réconciliation des données est également décrite comme suit :

- Collecte des données des entreprises et des entités de l'Etat
- Vérification des données des entreprises au regard de pièces justificatives fournies (telles des déclarations, quittances et chèques)
- Réconciliation des données des entreprises et des administrations
- Analyse des écarts

Le Rapport ITIE 2008-2009 établit par ailleurs la liste des personnes rencontrées et présente de manière désagrégée :

- Les impôts et taxes déclarés par les entreprises
- Les impôts et taxes déclarés par les administrations
- Le montant des écarts expliqués
- Le montant des écarts non expliqués

Le processus de réconciliation des données ainsi que le contenu du Rapport ITIE 2008-2009 semble cependant montrer certaines limites significatives, abordées ci-après.

Le processus de réconciliation présente des points de faiblesse techniques

Les impôts et taxes ont été déclarés par les entreprises sur la base d'une comptabilité d'engagements alors que l'administration a établi ses déclarations sur la base d'une comptabilité de trésorerie tel que prévu par le Comité de Pilotage. Cette différence méthodologique limite – de facto – la qualité de l'exercice de réconciliation des données et les chiffres présentés par le Rapport ITIE 2008-2009.

Par ailleurs, nous comprenons qu'il n'a pas été possible de rapprocher les droits de douane (et autres impôts et taxes des Douanes) déclarés par les entreprises et ceux déclarés par l'administration car :

- Les entreprises ont déclaré les paiements (1) globalement et (2) sur la base d'une comptabilité d'engagements
- L'administration des Douanes a déclaré les revenus (1) en détail et (2) sur la base d'une comptabilité de trésorerie

Des formulaires de déclaration imprécis et une préparation insuffisante

Les difficultés rencontrées semblent s'expliquer par une préparation insuffisante de l'exercice de réconciliation par l'Administrateur indépendant et par l'imprécision des formulaires de déclaration.

Il est, par essence, de la responsabilité de l'Administrateur indépendant de vérifier préalablement au démarrage de ses travaux que :

- Les formulaires de déclaration proposés étaient complets intégrant – au-delà d'un simple modèle de tableau de données – un mode d'emploi ainsi qu'un lexique terminologique
- Chacun des acteurs – entreprises et administrations en particulier – avaient une parfaite maîtrise des attendus

Le travail de l'Administrateur indépendant manque sans doute de rigueur

Les membres du Comité de Pilotage ont fait part de leurs réserves quant au contenu du Rapport ITIE 2008-2009 :

- Le projet de compte-rendu de la 7^{ème} réunion du Comité de Pilotage du 16 mars 2011 montre que le Secrétariat Permanent a présenté certaines « insuffisances » du Rapport concernant l'attestation des données
- Le compte-rendu de la rencontre extraordinaire du Comité de Pilotage du 31 mars 2011 illustre quant à lui que certaines parties du Rapport ont fait « l'objet de critiques » et que des amendements « portant surtout sur la forme et parfois sur le fond du document ont été apportés »

Il apparaît en outre que la version finale comporte toujours des lacunes majeures :

- Les totaux présentés aux cinquième et sixième colonnes du tableau 15 de la page 43 est égal à 1 943 427 239 F CFA et non à 2 747 783 537 F CFA comme illustré ci-après :

Tableau 15 : Réconciliation entre les montants justifiés par SEMAFO en 2009 et les montants inscrits dans les états SINTAX de l'Etat du Burkina Faso

Nature des flux	Bénéficiaires	Montants en FCFA				
		Etat	SEMAFO	Ecart global	Ecart expliqué	Ecart non expliqué
Droits de douane	DGD	537 545 398	0	537 545 398	537 545 398	
CPV	DGD	90 015 586	0	90 015 586	90 015 586	
PC	DGD	53 639 944	0	53 639 944	53 639 944	
PCS	DGD	107 279 052	0	107 279 052	107 279 052	
PEA	DGD	3 831 705	0	3 831 705	3 831 705	
RCP	DGD	0	0	0	0	
RRO	DGD	0	0	0	0	
RS	DGD	107 279 052	0	107 279 052	107 279 052	
TVA	DGD	8 292 625	108 323 999	-100 031 374	-100 031 374	
Taxes globales (AIB, RI et RSP)	DGD	4 796 935		4 796 935		
IUTS	DGI	779 472 811	782 940 428	-3 467 617	-3 467 617	
Retenues 1% et 5%	DGI	211 219 968	156 483 789	54 736 179	54 736 179	
Retenue 10%	DGI	129 975 511	174 428 558	-44 453 047	-44 453 047	
IRVM	DGI	0	0	0	0	
Impôts sur revenus fonciers	DGI	1 224 000	4 557 000	-3 333 000	306 000	-3 639 000
Impôts sur les BIC	DGI		2 679 776 400	-2 679 776 400	-2 679 776 400	
Taxes superficielles	DGMGC	46 750 000	46 750 000	0	0	
Redevance proportionnelle	DGMGC	2 043 204 986	2 114 694 638	-71 489 652	-71 489 652	
Pénalités	DGI	0	0	0	0	
Droits d'enregistrement	DGI	0	0	0	0	
TOTAL		4 124 527 573	6 067 954 812	-2 747 783 537	-2 744 144 537	-3 639 000
Crédit de TVA	DGI	0	0		0	
TOTAL		4 124 527 573	6 067 954 812	-2 747 783 537	-2 744 144 537	-3 639 000

-1 943 427 239

Tableau 15 du Rapport ITIE 2008-2009 – page 43

- Le tableau de synthèse n°18 de la page 48 ne correspond pas au cumul des 4 tableaux établis société par société, comme le montre l'analyse ci-dessous. Le montant des écarts n'est pas de 2,0 milliards de F CFA mais de 4,8 milliards de F CFA

F CFA	Etat	Entreprises	Ecart globaux	
SOMITA	3 377 550 683	2 932 094 627	445 456 056	Page 35
KALSAKA	1 527 636 056	5 165 721 754	-3 638 085 698	Page 38
BMC	1 688 014 838	1 367 146 938	320 867 900	Page 41
SEMAFO	4 124 527 573	6 067 954 812	-1 943 427 239	Page 43
Total cumul tableaux par entreprise	10 717 729 150	15 532 918 131	-4 815 188 981	
Total tableau de synthèse selon Rapport ITIE	10 700 158 561	12 750 846 060	-2 050 687 499	Page 48
Erreurs d'addition	17 570 589	2 782 072 071	-2 764 501 482	

Ecarts entre le cumul des tableaux par entreprise et le tableau de synthèse

- Le total de la quatrième colonne du tableau 4 de la page 32 ne correspond pas au total de la quatrième colonne du tableau n°18 page 48
- L'écart présenté à la cinquième colonne du tableau 10 de la page 38 s'élève à 3 745 754 604 F CFA et non à 107 708 906 F CFA
- Il manque la somme aux troisième et cinquième colonnes du tableau 12 de la page 40
- L'écart présenté à la cinquième colonne du tableau 14 de la page 42 s'élève à 1 462 093 291 et non à 329 041 291 F CFA

Nous comprenons que la décision du groupe multipartite d'accepter cette version du premier Rapport ITIE présentant des lacunes significatives s'explique par la volonté de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative Nationale et de corriger les points de faiblesse identifiés dans le cadre du second Rapport ITIE.

L'impact de la crise ivoirienne

L'Administrateur indépendant, basé à Abidjan, a présenté une première version du Rapport ITIE 2008-2009 en décembre 2010, mais les conséquences de la crise ivoirienne ont compliqué très sensiblement son travail en limitant ses déplacements pendant tout le premier trimestre 2011.

■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes membres des Comités regrettent que l'Administrateur indépendant n'ait pas fourni l'assistance nécessaire au Comité de Pilotage afin de garantir la qualité de la définition du périmètre et des formulaires de déclarations.

Les entreprises considèrent que le processus de réconciliation mené par l'Administrateur indépendant aurait dû commencer par une réunion préparatoire d'explication et de préparation et que les délais accordés pour déclarer les données étaient trop courts.

L'ensemble des parties prenantes confirment qu'elles ne sont pas satisfaites de la qualité du Rapport ITIE 2008-2009 et qu'elles souhaitent prendre les mesures nécessaires pour l'établissement du prochain Rapport ITIE.

Compte tenu de la complexité soulevée par l'exercice de réconciliation et des difficultés rencontrées lors de ce processus, les parties prenantes – et en particulier les représentants de la société civile – ont exprimé le souhait de bénéficier de davantage de formations sur ces thèmes (secteur minier, fiscalité, règles de l'ITIE). A ce titre, la rédaction et la mise à disposition d'une version simplifiée du Rapport ITIE 2008-2009 ont été très attendues.

■ Jugement du Validateur

Comme exposé ci-avant, le processus de réconciliation du premier Rapport ITIE du pays présente des points de faiblesse techniques et une préparation insuffisante, les formulaires de déclaration utilisés sont imprécis et le travail de l'Administrateur indépendant manque de rigueur. Aussi, nous considérons que l'exercice de réconciliation n'a pas été réalisé de manière satisfaisante.

En revanche, nous comprenons qu'il ne faut pas minorer l'impact de la crise ivoirienne dans les difficultés qu'a rencontré l'Administrateur indépendant pour réaliser ses travaux.

Nous comprenons également que les points de faiblesse identifiés sont pris en compte dans le projet de termes de référence du second Rapport ITIE du pays.



Les différents éléments présentés ci-avant ne permettent pas de considérer que le groupe multipartite a jugé que l'organisation recrutée pour procéder au rapprochement des chiffres des entreprises et du gouvernement l'a fait de manière satisfaisante. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour l'indicateur n°16.

✓ Indicateur n°17 : Le Rapport ITIE a-t-il identifié des écarts et recommandé des actions à entreprendre ?

■ Constats

Le Rapport ITIE 2008-2009 de l'Administrateur indépendant présente 3 types d'écarts :

- Les « écarts globaux »
- Les « écarts expliqués »
- Les « écarts non expliqués »

Pour l'année 2008⁵³, les écarts globaux s'élèvent à 125 millions de F CFA répartis en 285 millions de FCFA d'écarts expliqués et (160) millions de F CFA d'écarts non expliqués.

Pour l'année 2009⁵⁴, les écarts globaux s'élèvent à (2 050) millions de F CFA répartis en (2 001) millions de F CFA d'écarts expliqués et (49) millions de F CFA d'écarts non expliqués tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Nature des flux	Bénéficiaires	TOTAL en FCFA				
		Etat	Entités	Ecarts globaux	Ecarts expliqués	Ecarts non expliqués
Droits de douane	DGD	1 167 187 269		1 167 187 269	1 167 187 269	
CPV	DGD	196 605 631	0	196 605 631	196 605 631	
PC	DGD	116 635 608	0	116 635 608	116 635 608	
PCS	DGD	233 193 195	0	233 193 195	233 193 195	
PEA	DGD	7 945 336	0	7 945 336	7 945 336	
RCP	DGD	0	0	0	0	
RRO	DGD	0	0	0	0	
RSP	DGD	233 268 909	0	233 268 909	233 268 909	
TVA	DGD	8 989 492	0	8 989 492	8 989 492	
Taxes globales (AIB, RI et RSP)	DGD			0	0	
IUTS	DGI	2 265 571 778	2 305 947 927	-40 376 149	-40 376 149	
Retenues 1% et 5%	DGI	513 702 462	562 482 236	-48 779 774	-48 779 774	
Retenue 10%	DGI	355 942 218	268 195 489	87 746 729	87 746 729	
IRVM	DGI	681 315 087	680 864 087	451 000	451 000	
Impôts sur revenus fonciers	DGI	6 835 500	10 267 500	-3 432 000	891 000	-4 323 000
Taxes superficielles	DGMGC	194 075 000	195 477 130	-1 402 130	-1 402 130	
Redevance proportionnelle	DGMGC	4 713 891 076	4 926 796 775	-212 905 699	-212 905 699	
Pénalités	DGI	5 000 000	39 202 417	-34 202 417	-4 202 417	-30 000 000
Droits d'enregistrement	DGI	0	15 817 895	-15 817 895	-670 233	-15 147 662
TOTAL		10 700 158 561	9 005 051 456	1 695 107 105	1 744 577 767	-49 470 662
Crédit de TVA	DGI	0	3 745 794 604	-3 745 794 604	-3 745 794 604	
TOTAL		10 700 158 561	12 750 846 060	-2 050 687 499	-2 001 216 837	-49 470 662

Détail des écarts de l'année 2009 selon le Rapport ITIE 2008-2009 - page 48

⁵³ Tableau n°17 page 47 du Rapport ITIE 2008-2009

⁵⁴ Tableau n°18 page 48 du Rapport ITIE 2008-2009

L'Administrateur indépendant du Rapport ITIE 2008-2009 propose 25 recommandations présentées en pages 51 et 52 :

- Douze recommandations sur les « procédures de collecte et les déclarations des entités »
- Quatre recommandations sur la « réconciliation des données »
- Deux recommandations sur la « publication des données »
- Quatre recommandations sur le « mode de collecte des paiements et des revenus de l'Etat »
- Deux recommandations sur la « restitution et l'évaluation du Rapport »
- Une recommandation sur le « suivi des recommandations »

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile et du gouvernement membres des Comités regrettent que les écarts présentés dans le Rapport ITIE 2008-2009 soient issus de déclarations de données établies sur des bases comptables différentes : comptabilité d'engagements pour les entreprises et comptabilité de trésorerie pour les administrations.

Certains représentants des parties prenantes considèrent qu'il aurait sans doute été utile de demander aux entreprises du périmètre d'établir des formulaires de déclarations rectificatifs.

Nous comprenons également que les membres des Comités apprécient les efforts de l'Administrateur indépendant pour proposer des recommandations et des actions correctrices qui seront prises en compte lors du prochain exercice de réconciliation des données.

■ Jugement du Validateur

Le Rapport ITIE 2008-2009 présente des écarts et recommande des actions à entreprendre. Cependant, les nombreuses faiblesses techniques constatées lors de le processus de réconciliation des données et dans le Rapport lui-même (déclaration des entreprises et des administrations sur des bases différentes, formulaires de déclaration imprécis, préparation insuffisante, périmètre non exhaustif, erreurs d'addition et de report des données dans le Rapport ITIE 2008-2009) ne présentent pas la rigueur requise par les règles ITIE pour garantir la fiabilité des conclusions.



Les différents éléments présentés ci-avant ne permettent pas de considérer que le Rapport ITIE 2008-2009 a identifié des écarts établis conformément aux règles de l'ITIE. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso n'a pas atteint la conformité pour l'indicateur n°17.

✓ Indicateur n°18 : Le Rapport de l'ITIE a-t-il été rendu public de manière accessible, complète et compréhensible ?

■ Constats

Lors de la première échéance de la Validation au 14 mai 2011, le Rapport ITIE 2008-2009 n'avait pas été rendu public.

Depuis l'obtention d'un délai supplémentaire et malgré la crise sociopolitique au Burkina Faso, une version simplifiée du Rapport ITIE 2008-2009 a été réalisée et plusieurs actions de disséminations ont pu être menées.

Une version simplifiée du Rapport ITIE 2008-2009

Le Secrétariat Permanent a préparé une version simplifiée du Rapport ITIE qui a été approuvée par le groupe multipartite lors du Comité de Pilotage le 29 juillet 2011. Ce document devrait être prochainement traduit en trois langues nationales : le mooré, le dioula et le fulfuldé.

Le Rapport ITIE ainsi que sa version simplifiée sont depuis disponibles sur le site internet de l'Initiative Nationale www.itie-bf.gov.bf

L'impact de la crise sociopolitique au Burkina Faso

Le Burkina Faso a connu entre le mois d'avril et le mois de juin 2011 une crise sociopolitique qui s'est manifestée par des remous sociaux au sein de la population civile à travers tout le pays et par des manifestations violentes de militaires dans plusieurs villes. Ceci a perturbé le déroulement des activités du plan d'actions et en particulier le processus de dissémination du premier Rapport ITIE qui devrait intervenir dès son adoption le 31 mars 2011 par le Comité de pilotage.

Les actions de dissémination

Plusieurs actions de dissémination ont été menées depuis le mois de juin 2011 :

- Publication sur le site de l'Initiative Nationale du Rapport ITIE 2008-2009 ainsi que de sa version simplifiée
- Diffusion le vendredi 10 juin 2011 sur la chaîne de télévision Canal 3 d'une présentation de l'ITIE-BF et du contenu du Rapport ITIE 2008-2009 avec la présence du Secrétaire Permanent de l'ITIE Burkina Faso, le responsable du groupe de travail Communication et le responsable du groupe de travail Renforcement des capacités du Comité de Pilotage
- Présentation le 16 juin 2011 du Rapport ITIE 2008-2009 au Réseau "Burkindi", un réseau parlementaire de lutte contre la corruption
- Organisation les 24 et 25 juin 2011 d'un atelier par la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez sur l'analyse du premier Rapport ITIE
- Organisation d'une conférence de presse le 06 août 2011 dans les locaux de Relax Hotel de Ouagadougou pour faire le point sur l'avancement du Burkina Faso vers l'acquisition du titre de pays conforme et pour expliquer le contenu du Rapport ITIE 2008-2009. Réunion organisée par le réseau Orcade avec la présence du Secrétariat Permanent de l'ITIE Burkina Faso

■ Opinion des parties prenantes

L'ensemble des représentants des parties prenantes, membres des Comités, regrette qu'il n'ait pas été possible de publier le Rapport ITIE 2008-2009 dans les délais prévus

initialement mais apprécient les actions de dissémination menées depuis l'obtention du délai supplémentaire.

Nous comprenons en effet, qu'au regard des actions de sensibilisation effectuées sur le thème de l'Initiative Nationale, les attentes de la population en général et des représentants de la société civile en particulier sur la présentation des données du secteur sont fortes.

■ Jugement du Validateur



Les différents éléments présentés ci-avant permettent de considérer que le Rapport ITIE 2008-2009 a été rendu public de manière accessible, complète et compréhensible. Aussi, nous considérons que l'ITIE au Burkina Faso a atteint la conformité pour l'indicateur n°18.

■ Recommandations

⇒ **R11 – Continuer la dissémination du Rapport ITIE 2008-2009**

⇒ **R12 – Réconcilier et publier régulièrement les données**

✓ **Indicateur n°19 : Comment les entreprises pétrolières, gazières et minières ont-elles soutenu la mise en œuvre de l'ITIE ?**

■ Constats

Toutes les entreprises concernées par l'exercice de réconciliation des données ont renvoyé leurs questionnaires à l'Administrateur indépendant et ont accepté de collaborer pour analyser les écarts.

De même, six entreprises sur huit ont répondu à nos demandes de formulaires d'auto-évaluation et confirment ainsi leurs propos recueillis lors des entretiens. Trois entreprises du périmètre y jugent positivement les échanges. Parmi elles, deux entreprises confirment avoir déclaré publiquement leur soutien à l'Initiative Nationale. L'analyse des réponses est présentée dans la cinquième partie de ce Rapport. Les formulaires d'auto-évaluation sont présentés en annexe I.

Les entreprises ont de plus montré leur bonne volonté dans la mise en œuvre de l'Initiative en ne soulevant pas le problème de la confidentialité des données et en acceptant la publication de données désagrégées par société et par flux dans le Rapport ITIE 2008-2009.

Elles ont par ailleurs activement participé aux formations dans le cadre du renforcement des capacités des parties prenantes, dans les localités abritant 6 sites miniers en exploitation industrielle (sur les sites de Youga, Bagassi, Inata, Kalsaka, Essakane et Taparko) en décembre 2010 et janvier 2011.

Nous comprenons que les entreprises du secteur minier ont créé le 20 mai 2011 une structure dénommée Chambre des Mines du Burkina Faso afin de promouvoir le secteur minier et de faciliter leurs activités au sein de l'Initiative Nationale.

■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile et du gouvernement membres des Comités apprécient la participation des entreprises à l'Initiative Nationale – en particulier d'avoir accepté d'établir le Rapport ITIE 2008-2009 sur la base de données désagrégées – tout en regrettant qu'elles aient produit des données sur des bases qui n'ont pas permis un exercice de réconciliation de qualité.

Les représentants de la société civile et du gouvernement souhaitent également pouvoir mener des visites de sites dès que possible.

Nous comprenons que, afin d'améliorer la qualité des futurs Rapports ITIE, le groupe multipartite a décidé d'inclure dans le périmètre des prochains exercices de réconciliation les entreprises en phases de développement ainsi que les entreprises semi-artisanales.

✓ Indicateur n°20 : Quelles mesures ont été prises pour répondre aux leçons apprises, résoudre les écarts et assurer la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE ?

■ Constats

Nous constatons que plusieurs décisions et actions ont été prises pour tenir compte des difficultés rencontrées et pour pérenniser l'Initiative. Il s'agit notamment de :

- L'adoption des deux décrets ministériels modificatifs⁵⁵ du 17 juillet 2009, conduisant à une plus grande représentativité des membres de la société civile dans la composition du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage
- La décision du Ministre de l'Economie et des Finances de permettre au groupe multipartite de participer aux réunions d'ouverture et d'analyse des offres des consultants permettant ainsi de garantir la conformité du processus aux règles de l'ITIE

■ Opinion des parties prenantes

Les recommandations présentées dans la 6^{ème} partie de ce Rapport ont été discutées avec le Secrétariat Permanent et présentées le lundi 18 avril au Comité de Supervision et au Comité de Pilotage.

Nous comprenons que les membres des Comités adhèrent à ces propositions et souhaitent les mettre en œuvre sans tarder afin de renforcer la qualité de l'Initiative Nationale.

Nous constatons que le délai supplémentaire accordé par le Comité de Validation a permis à l'Initiative Nationale de commencer la mise en œuvre des recommandations proposées dans la dernière partie de ce Rapport. Cela concerne notamment :

- L'actualisation du plan d'actions afin de prévoir la poursuite des activités ITIE du Burkina Faso au-delà de 2011 – *Recommandation n°3*
- Procéder à la dissémination du Rapport ITIE 2008-2009 – *Recommandation n°11*

⁵⁵ Décret N° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE et décret N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009

- Réconcilier et publier régulièrement les données – *Recommandation n°12*
- Préparer les termes de référence pour le recrutement de l'Administrateur indépendant chargé d'établir le second Rapport ITIE du pays – *Recommandation n°12*. Ce document prévoit de :
 - o Elargir le périmètre à d'autres entreprises – *Recommandation n°4*
 - o Limiter les futures réconciliations aux flux significatifs – *Recommandation n°5*
 - o Améliorer les modèles de formulaire de déclaration – *Recommandation n°6*
 - o Veiller à considérer les éventuels conflits d'intérêt de l'Administrateur indépendant lors de sa sélection – *Recommandation n°7*
 - o Obtenir des formulaires de déclaration des entreprises attestés par les auditeurs lors des futures réconciliations – *Recommandation n°8*
 - o Obtenir une lettre d'affirmation des administrations lors des futures réconciliations – *Recommandation n°9*
 - o Améliorer la compréhension des formulaires de déclaration par les entreprises – *Recommandation n°10*

■ Recommandations

- ⇒ **R13 – Elaborer une base de données sur l'ITIE**
- ⇒ **R14 – Elaborer une base de données sur le secteur minier**
- ⇒ **R15 – Enrichir le site internet de l'Initiative**

CINQUIEME PARTIE

M LA MISE EN ŒUVRE DES ENTREPRISES

La mise en œuvre des entreprises

L'analyse des réponses obtenues

✓ La mise en œuvre des entreprises

• Le Livre source

Si l'objectif premier de la Validation consiste à analyser la conformité de l'Initiative Nationale aux règles de l'ITIE, il s'agit également d'émettre un jugement sur la mise en œuvre de l'ITIE par les entreprises du périmètre⁵⁶.

Notre analyse de la mise en œuvre des entreprises repose pour l'essentiel sur les formulaires d'auto-évaluation obtenus des entreprises ainsi que les entretiens menés, en Phase II à Ouagadougou.

• Les formulaires d'auto-évaluation

Nos formulaires d'auto-évaluation ont été établis sur la base des recommandations du Livre source. Ils comprennent 14 questions clefs. Ils sont disponibles en français et en anglais.

• L'envoi des formulaires

Les formulaires ont été transmis par e-mail à 8 entreprises : les quatre entreprises en production concernées par le Rapport ITIE 2008-2009, et quatre entreprises entrées en production plus tardivement.

• Les réponses obtenues

Les 6 entreprises suivantes ont transmis des réponses aux formulaires d'auto-évaluation :

Entreprises du périmètre	Entreprises hors périmètre
- Burkina Mining Company (BMC) (membre des Comités)	- Essakane SA (membre du Comité de Pilotage)
- Kalsaka Mining SA (membre des Comités)	- Nantou Mining SA
- Société Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO) (membre des Comités)	- Société des Mines de Bélahouro (SMB) (membre des Comités)

Formulaires d'auto-évaluation obtenus

Les 6 formulaires d'auto-évaluation correspondants sont présentés en annexe II.

• La mise en œuvre de l'ITIE par les principales entreprises extractives du pays

Trois entreprises du périmètre attestent avoir participé à l'exercice de réconciliation des données de 2008 et 2009. Parmi elles, deux confirment avoir déclaré publiquement leur soutien à l'Initiative Nationale, tandis que les trois jugent positivement les échanges ayant eu lieu.

Trois entreprises jugent positivement les plans de travail nationaux élaborés par le Comité de Pilotage. Parmi elles, deux entreprises ne signalent pas avoir rencontré d'obstacle à la

⁵⁶ Livre source de l'ITIE – chapitre 3 – « Conseils indicatifs à l'intention des entreprises extractives »

mise en place de l'ITIE et sont satisfaites du choix et du travail réalisé par l'Administrateur indépendant pour les années 2008 et 2009, ainsi que du périmètre adopté.

Une entreprise du périmètre déclare toutefois que :

- Tous les paiements matériels n'ont pas été divulgués du fait de « formulaires complexes »
- Le périmètre des entreprises devrait « prendre en compte les sociétés en construction, les comptoirs de vente d'or et les sociétés semi-mécanisées et artisanales »
- Les formulaires sont « non adaptés », avec une « définition des données dans sa formule ambiguë » et une « méthodologie de collecte des données complexe »
- Le choix et le travail réalisé par l'Administrateur indépendant n'est pas satisfaisant, du fait d'une absence « d'effort de soutien et d'accompagnement des parties prenantes » résultant en des « taxes et droits de douane non pris en compte par faute de détail »

Cette société émet les recommandations suivantes :

- Une « conception de formulaires type adaptés, d'utilisation facile pour la collecte des données »
- Une « réduction des flux »
- Une « participation des directeurs financiers des sociétés extractives » lors de « l'élaboration des formulaires »
- Une « organisation d'ateliers de formation pour une utilisation efficace des formulaires »
- Une « rencontre des parties prenantes avec l'Administrateur indépendant pour les mises au point avant le début de la mission »

✓ L'analyse des réponses obtenues

L'analyse des 6 réponses obtenues aux 14 questions des formulaires est la suivante.

Question n°1 : L'entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Deux entreprises du périmètre sur 4, ainsi que trois entreprises hors périmètre sur 4 du Rapport ITIE 2008-2009 indiquent avoir déclaré publiquement leur soutien à l'Initiative Nationale,

Question n°2 : Les échanges autour de l'Initiative Nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Toutes les entreprises jugent positivement les échanges autour de l'Initiative Nationale.

Plusieurs entreprises soulignent la nécessité de renforcer la communication envers les différents acteurs et envers la population.

Question n°3 : Avez-vous du faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ? Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Quatre entreprises ne signalent pas d'obstacle à la mise en place de l'Initiative Nationale.

Une entreprise juge qu'une coordination accrue du processus est nécessaire.

Question n°4 : Etes-vous satisfait des plans de travail national de l'ITIE (tel que définis par le groupe de travail multipartite) ?

Toutes les entreprises jugent positivement les plans de travail nationaux élaborés par le Comité de Pilotage.

Question n°5 : Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le groupe de travail multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Toutes les entreprises déclarent avoir été favorables et avoir soutenu la mise en œuvre des actions adoptées dans les plans de travail nationaux.

Question n°6 : Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclarations à (aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit externe selon les normes internationales ?

Trois entreprises du périmètre confirment avoir des comptes audités selon les normes internationales.

Question n°7 : Ces mêmes formulaires de déclarations, fournis à (aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'attestations ou de certifications par vos auditeurs selon les normes internationales ?

Les entreprises indiquent savoir qu'aucun formulaire de déclaration n'a fait l'objet d'une attestation lors du processus de réconciliation des données de 2008 et de 2009, hormis une entreprise du périmètre.

Question n°8 : Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs au Burkina Faso et au niveau du groupe ?

Cinq entreprises ont indiqué le nom de leur auditeur au Burkina Faso, dont trois du périmètre. Parmi celles-ci, une entreprise compte CAFEC-KA comme auditeur au Burkina Faso, tandis qu'une autre – hors périmètre de l'exercice de réconciliation 2008-2009 – a KPMG comme auditeur au niveau du groupe.

Question n°9 : Tous les paiements matériels ont-ils été divulgués à (aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de produire les Rapport ITIE conformément aux formulaires de déclarations de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Toutes les entreprises du périmètre déclarent avoir divulgué tous les paiements matériels à l'organisation chargée de la réconciliation des chiffres, à l'exception d'une entreprise du périmètre qui juge que les formulaires sont trop complexes et les délais de traitement trop courts.

Question n°10 : Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclarations de l'ITIE ?

Toutes les entreprises du périmètre confirment avoir répondu aux questions de l'organisation recrutée pour la réconciliation des données. Une entreprise affirme avoir échangé avec l'Administrateur indépendant au sujet des difficultés à faire « ressortir les taxes et droits de douane tels que demandés. »

Question n°11 : Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Deux entreprises du périmètre considèrent que le périmètre des entreprises et des flux financiers pris en compte convient, tandis qu'une troisième estime qu'il faudrait également « prendre en compte les sociétés en construction, les comptoirs de vente d'or et les sociétés semi-mécanisées et artisanales. »

Question n°12 : Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclarations présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Deux des entreprises du périmètre se déclarent satisfaites des formulaires de déclarations utilisés lors des réconciliations des données des années 2008 et 2009, tandis qu'une troisième les jugent « non adaptés. »

Question n°13 : Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Deux entreprises du périmètre considèrent que les écarts résiduels sont acceptables, tandis qu'une troisième les considère comme « difficilement explicables dû au fait que l'administration a utilisé une méthode de comptabilité de trésorerie et les sociétés une comptabilité d'engagements. »

Question n°14 : L'entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Deux entreprises du périmètre sont satisfaites du choix et du travail réalisé par l'Administrateur indépendant pour les années 2008 et 2009, tandis qu'une troisième juge que son travail n'a pas été satisfaisant du fait de « flux importants », d'une absence « d'effort de soutien et d'accompagnement des parties prenantes » résultant en des « taxes et droits de douane non pris en compte par faute de détail » alors que « les sommes versées par les sociétés extractives sont très importantes. »

SIXIEME PARTIE

R LES RECOMMANDATIONS

Recommandations proposées au Comité de Supervision
et au Comité de Pilotage

Les recommandations présentées ci-après résultent de notre intervention au mois d'avril 2011 et ont pour objet de renforcer la qualité de l'Initiative Nationale.

Le délai supplémentaire accordé par le Comité de Validation a permis à l'Initiative Nationale d'engager la mise en œuvre de la plupart de ces recommandations.

✓ Recommandations proposées au Comité de Supervision et au Comité de Pilotage

• **R1 – Veiller à poursuivre l'ensemble des actions de renforcement de capacités prévues au plan d'actions – Indicateur n°4**

Le plan d'actions 2008-2011 prévoit un budget de US \$ 331 200 pour le financement du renforcement des capacités des « membres de la société civile, des communautés locales et des représentants de l'Etat ». Une part importante de ce budget apparaît ne pas avoir été encore utilisée.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage de poursuivre les actions dédiées au renforcement de capacités.

• **R2 – Finaliser la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues au plan d'actions et, notamment, mettre en œuvre la dissémination – Indicateur n°4**

La mise en œuvre de certaines actions du plan d'actions 2008-2011 ne sont pas terminées.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage de poursuivre la mise en œuvre des actions du plan d'actions 2008-2011 et notamment les actions de communication, les visites des sites d'exploitation et la finalisation de la dissémination du Rapport ITIE 2008-2009.

• **R3 – Finaliser l'actualisation du plan d'actions afin de prévoir la poursuite des activités ITIE du Burkina Faso au-delà de 2011 – Indicateur n°4**

L'actuel plan d'actions s'achève en 2011 et une nouvelle version est en cours de discussion.

Recommandation :

Afin de pouvoir planifier les actions, les organiser, trouver le financement nécessaire et pérenniser ainsi l'Initiative Nationale nous recommandons d'étendre la durée du plan d'actions afin de prévoir les actions à entreprendre 24 mois à l'avance.

• **R4 – Elargir le périmètre à d'autres entreprises – Indicateur n°9**

Le périmètre du Rapport ITIE 2008-2009 est limité aux entreprises minières industrielles et aux entreprises en production sur une année pleine.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage d'envisager d'élargir le périmètre des futurs Rapports ITIE :

- Aux entreprises en phase de recherche ou de développement (pour les taxes superficielles)
- Aux entreprises qui n'ont pas une année pleine de production
- Et aux entreprises artisanales semi-industrielles (en 2010, trois entreprises artisanales semi-mécanisées sont entrées en production : Epsilon Gold, Orex Resources et la Société des Mines de Gonaba)

• **R5 – Limiter les futures réconciliations aux flux significatifs – Indicateur n°9**

Le périmètre des flux d'avantages tel qu'établi par le Comité de Pilotage pour le Rapport 2008-2009 concerne 31 impôts et taxes conduisant à des formulaires de déclaration compliqués.

Recommandation :

Tel que préconisé par les règles de l'ITIE, nous recommandons au Comité de Pilotage d'envisager de limiter les futures réconciliations des données aux paiements significatifs sur la base d'un seuil de matérialité à définir.

• **R6 – Améliorer les modèles de formulaire de déclarations – Indicateur n°9**

Le Rapport ITIE 2008-2009 met en évidence les difficultés d'utilisation des formulaires de déclaration proposés.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à ce que les futurs processus de réconciliation fassent l'objet d'une préparation minutieuse et d'une large sensibilisation des entreprises et des administrations à la compréhension et à la maîtrise des formulaires de déclaration. Il est important de compléter les formulaires de déclaration d'un mode d'emploi et d'un lexique terminologique.

• **R7 – Veiller à considérer les éventuels conflits d'intérêt de l'Administrateur indépendant lors de sa sélection – Indicateur n°10**

L'analyse des formulaires d'auto-évaluation des entreprises du périmètre ITIE de 2008-2009 présentés en annexe II de ce Rapport de Validation montre qu'une entreprise sur les quatre est auditée par l'Administrateur indépendant chargé d'établir le Rapport ITIE 2008-2009.

Recommandation :

Dans un souci de renforcer les gages de qualité des prochains Rapports ITIE du pays, nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à garantir l'indépendance et l'absence de conflit d'intérêt potentiel dans le processus de recrutement des futurs Administrateurs indépendants conformément à l'Action préconisée n°13 du Livre source.

- **R8 – Obtenir des formulaires de déclarations des entreprises attestés par les auditeurs lors des futures réconciliations – Indicateur n°12**

Nous constatons que la plupart des entreprises du périmètre font auditer leurs états financiers par un auditeur externe indépendant selon des normes internationales. Cependant, cela ne garantit pas la qualité et les chiffres des formulaires de déclaration.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage de demander aux entreprises concernées par les futures réconciliations de faire attester leurs formulaires de déclaration par leur auditeur externe avant de les transmettre à l'Administrateur indépendant, conformément à l'Action préconisée n° 18 du Livre Source.

Nous comprenons que les représentants des entreprises rencontrés n'y sont pas opposés.

- **R9 – Obtenir une lettre d'affirmation des administrations lors des futures réconciliations - Indicateur n°13**

Les déclarations de l'Etat relatives aux revenus de 2008 et 2009 ont été attestées par les Directions des différentes administrations et ont fait l'objet de plusieurs contrôles conduisant aux Lois de règlement. Cela ne constitue néanmoins pas un audit.

Recommandation :

Afin de renforcer la qualité des formulaires de déclaration de l'Etat, il serait sans doute utile de demander aux administrations concernées de fournir une lettre d'affirmation précisant le processus d'élaboration des données des formulaires de déclaration.

- **R10 – Améliorer la compréhension des formulaires de déclaration par les entreprises – Indicateur n°14**

Les entreprises ont déclarées leurs données sur la base d'une comptabilité d'engagements et non d'une comptabilité de trésorerie comme cela avait été prévu par le Comité de Pilotage, limitant la qualité du processus de réconciliation.

Recommandation :

Afin de renforcer la qualité des futurs Rapports ITIE, nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à garantir la parfaite compréhension des entreprises aux règles établies pour renseigner les formulaires de déclaration.

- **R11 – Continuer la dissémination du Rapport ITIE 2008-2009 – Indicateur n°18**

Le Rapport 2008-2009 de l'ITIE Burkina Faso ainsi qu'une version simplifiée est disponible sur le site internet de l'Initiative Nationale et a fait l'objet de plusieurs atelier de dissémination.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage de continuer sa dissémination.

• R12 – Réconcilier et publier régulièrement les données – Indicateur n°18

A ce jour, seules les données des années 2008-2009 ont fait l'objet d'un exercice de réconciliation.

Recommandation :

Afin de respecter le premier critère du Livre source, nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à une réconciliation et à une publication régulière des données.

• R13 – Elaborer une base de données sur l'ITIE – Indicateur n°20

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso depuis 2008.

Recommandation :

Nous recommandons au Secrétariat Permanent de construire une base de données pour centraliser l'exhaustivité des documents qui sous-tendent l'Initiative depuis l'origine (adhésion, décrets, procès verbaux du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage, présentations aux séminaires nationaux et internationaux, etc.).

Cette base de données pourrait être complétée de documents similaires en provenance d'autres pays adhérents à l'ITIE (exemples de rapports de réconciliation et de Validation en particulier).

Il s'agirait également de permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

• R14 – Elaborer une base de données sur le secteur minier – Indicateur n°20

De nombreuses informations sont disponibles sur le site internet de l'Initiative nationale www.itie-bf.gov.bf, elles ne répondent cependant pas à toutes les questions.

Recommandation :

Nous recommandons au Secrétariat Permanent de centraliser dans une base de données les principales informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières du secteur minier du pays.

Cette base de données comprendrait :

- La législation juridique, fiscale et sociale en vigueur avec copie exhaustive des textes de lois (intégrant notamment le Code minier)
- Des informations économiques et financières sur les principales entreprises du périmètre (états financiers, site internet, coordonnées, contacts)

Cette base de données pourrait être complétée de documents similaires en provenance d'autres pays miniers.

Il s'agira de permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

● R15 – Enrichir le site internet de l'Initiative – Indicateur n°20

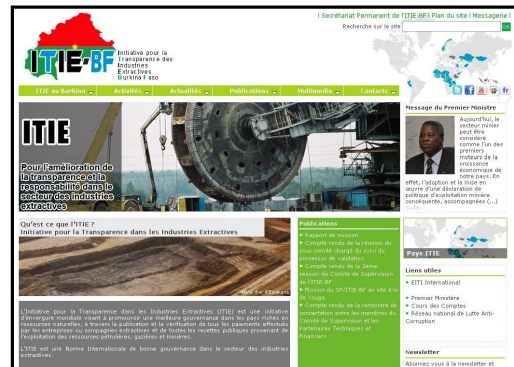
L'Initiative dispose d'un site internet www.itie-bf.gov.bf, incluant :

- Des textes juridiques structurant l'Initiative
- Des procès verbaux du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage, la synthèse de différents ateliers et séminaires de sensibilisation
- Les deux derniers Plans d'actions
- Des informations techniques sur les industries extractives au Burkina Faso

Cependant, certaines parties ne sont pas exhaustives ou pas totalement à jour.

Recommandation :

Nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à faire mettre régulièrement à jour chaque rubrique du site (séminaires, presse internationale sur l'ITIE, comptes-rendus des réunions du Comité de Pilotage etc.).



Page d'accueil du site

<http://www.itie-bf.gov.bf>



Cabinet d'audit et de conseil

41, rue Guérin
77300 Fontainebleau – France
Tél : +33 (0)1 64 22 22 70
Fax : +33 (0)1 64 22 49 20

contact@cac75.fr

